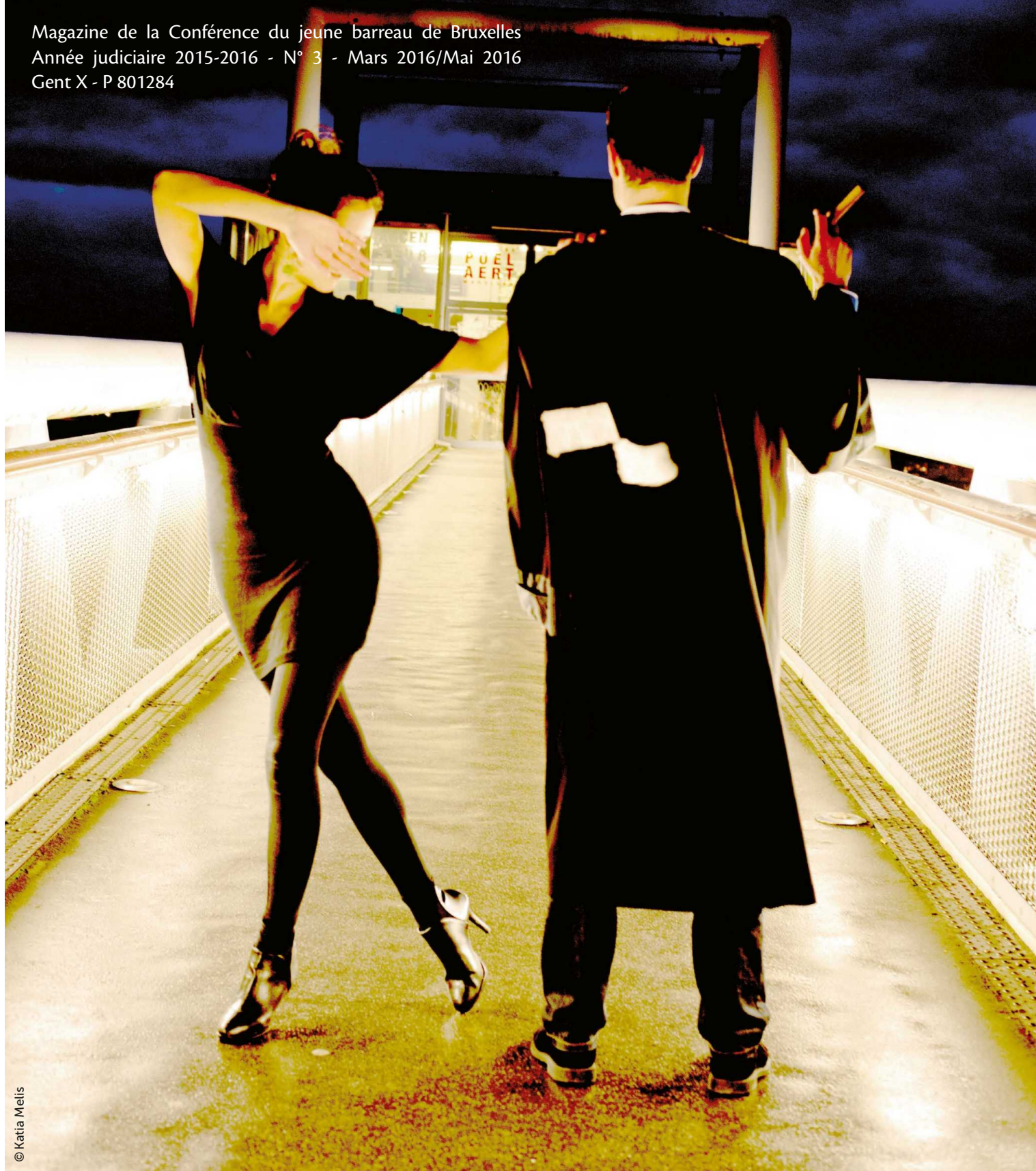


# La Conférence

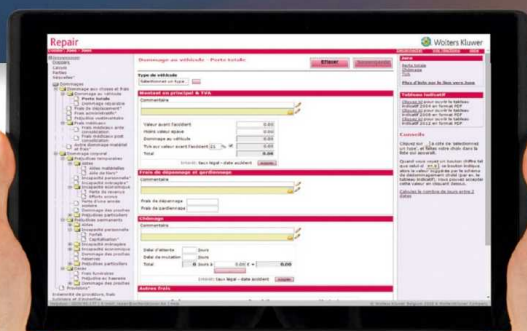
Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles  
Année judiciaire 2015-2016 - N° 3 - Mars 2016/Mai 2016  
Gent X - P 801284



Un accident est si vite arrivé.

## Le calcul de son indemnisation aussi !

**Repair**, un outil de calcul pratique et rapide pour le règlement des sinistres en cas d'accidents de la route.



### Cinq avantages incontournables

- **Rapide** : sélectionnez les postes de dommages et complétez les chiffres. C'est tout.
- **Zéro erreur** : tables de mortalité Schryvers actualisées et formules prêtes à l'emploi.
- **Logique** : chaque poste de dommage dispose d'une zone qui lui est propre dans l'arborescence.
- **Flexible** : simulations et sauvegardes illimitées.
- **Sûr** : vous seul avez accès aux informations cryptées dans Repair.

### Utiliser Repair pour votre prochain dossier ?

Actuellement, vous recevez Repair gratuitement pendant 1 mois.

Surfez sur ➔ [www.wolterskluwer.be/repair/fr](http://www.wolterskluwer.be/repair/fr) ou appelez 0800 40 310.



**5** Editorial

**6-7** Compte-rendu :  
Le Wine Man Show  
d'Eric Boschman

**8-9** Compte-rendu :  
Conférence Berryer

**10** Compte-rendu :  
Pierre Kroll

**12-13** Rencontre avec  
Me Huylebrouck

**15** Plaidoirie :  
Prix Mario Stasi

**16-17** Lectures

**19-21** Rentrée solennelle

**22-23** Save the date

**24-25** Midis de la formation

**27-29** Colloques

**30-31** Gastronomie

**32** Musique

**33- 42** 175 ans de Conférence

**43** Calendrier en bref

Graphisme, lay-out, coordination  
et corrections: Wolters Kluwer  
 Wolters Kluwer



Soyez prévoyant...  
**et, dès aujourd'hui,  
pensez à demain**

Marc, 24 ans, stagiaire au sein d'un cabinet international, gagne 25.000 €

**Quelle somme peut-il épargner avec un contrat PLCI ordinaire :**  
**1.062,97€\*** (base: revenu forfaitaire 2016)

Ce que Marc recevra en fin de contrat, à 65 ans\*\*

|                                            |                    |
|--------------------------------------------|--------------------|
| Capital de retraite brut                   | 65.682,73 €        |
| Participation bénéficiaire indicative (1%) | 16.850,69 €        |
| <b>Total à 65 ans</b>                      | <b>82.533,42 €</b> |

\*Outre un contrat PLCI ordinaire, la possibilité existe de conclure un contrat PLCI sociale.

\*\*Simulation au 01.01.2016, PLCI ordinaire avec couverture décès et un rendement de **2,25%** compte tenu de 3% de frais/an.

Les primes de la PLCI sont entièrement déductibles fiscalement à titre de charges professionnelles. Grâce à cette déduction vous payez aussi moins de cotisations sociales. Il n'y a pas de taxes dues sur les primes de la PLCI. La PLCI est cumulable avec d'autres formules de constitution de pension complémentaire, comme un Engagement Individuel de Pension (EIP), une assurance groupe et une épargne-pension.

**CAISSE DE PRÉVOYANCE**  
des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants



Cette simulation vous est offerte par la **Caisse de prévoyance des avocats, des huissiers de justice et autres indépendants (CPAH)**. Pour toutes les conditions, une simulation personnelle ou une réponse à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter notre site **www.cpah.be** ou à nous contacter à l'adresse **info@cpah.be** ou, par téléphone, au n° **02/534 42 42**.



Par Pierre-Yves  
Thoumsin

Entre commerce et psychologie, plusieurs théories s'affrontent au sujet du fameux *blue Monday*, le troisième lundi du mois de janvier, décrété journée la plus déprimante de l'année.

À cet égard, deux choses au moins sont certaines. Premièrement, le tube de *New Order* n'a aucun rapport avec le sujet. Deuxièmement, s'il est une institution où le concept de *blue Monday* prend tout son sens, c'est probablement notre barreau.

Ce n'est pas par hasard que la journée internationale du cafard prend place au lendemain des festivités de la rentrée solennelle : des moments intenses de retrouvailles, de fête et de rencontres laissent nécessairement derrière eux une trainée de mélancolie.

Qu'à cela ne tienne : la Conférence connaît l'antidote !

Au cours des derniers mois, nous avons ainsi eu de multiples occasions de nous retrouver et de partager de belles (re)découvertes.

Au mois de janvier, Pierre Kroll nous a rappelé l'importance de savoir rire de tout, à commencer par nous-mêmes. Il y a quelques jours, nous avons poursuivi notre cycle de découvertes cubaines, en accueillant le diplomate et écrivain Herman Portocarero.

Périclès, John Lennon, Pierre Kroll, Herman Portocarero... les personnalités se succèdent à la tribune de la salle de audiences solennelles de la Cour d'appel. Ce 14 avril, nous aurons l'honneur d'y accueillir Koen Lenaerts, récemment nommé à la présidence de la Cour de justice de l'Union européenne.

Le printemps de la Conférence sera résolument studieux. Face à l'entrée en vigueur rapide de certaines dispositions de la loi "Pot Pourri II", nous avons organisé d'urgence deux midis de la formation, avec l'aide précieuse de Denis Bosquet, Patrick Mandoux et Damien Vandermeersch. Si vous n'avez pas eu l'occasion d'assister à la séance du 1<sup>er</sup> mars, *bis in idem* le 18 mars !

Le reste du programme est copieux et varié, vous le découvrirez dans ces pages. Nous vous proposons ainsi quatre colloques qui vous permettront d'approfondir l'étude de sujets spécifiques. Parmi ceux-ci, permettez-moi d'épingler la journée du 24 avril prochain, entièrement dédiée aux défis de l'économie digitale, spécialement pour les start-ups. Ce colloque multidisciplinaire sera relevé de la présence de M. Alexander De Croo, vice-Premier ministre et ministre de l'Agenda numérique. Après la Berryer 2012, il semble avoir gardé un excellent souvenir du jeune barreau !

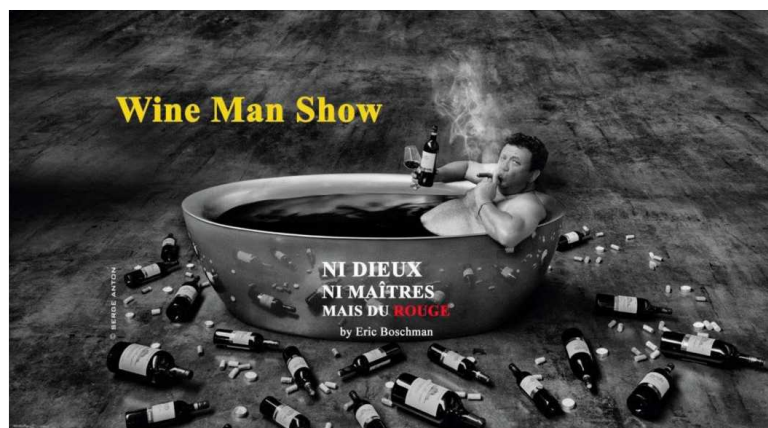
Sur une note plus festive, nous vous convions le 15 avril prochain aux Jeux d'hiver pour fêter ensemble les 175 ans de la Conférence.

Enfin, retenez déjà la date du 25 mai 2016, à laquelle se déroulera le concours de plaidoirie Le Jeune et Janson, ouvert aux stagiaires de deuxième et troisième années. Je les encourage chaleureusement à y participer et vous convie tous à venir les écouter et les applaudir. Là où l'exercice de plaidoirie a permis aux stagiaires de démontrer leur rigueur juridique dans le traitement d'un dossier, la place est ici laissée à la créativité. Surprenez-nous, faites-vous plaisir en préparant et en présentant le concours : c'est de cette manière que vous séduirez le jury et remporterez peut-être l'un de ces deux prix prestigieux.

*Here comes the sun, and I say it's alright !*

# « NI DIEUX, NI MAÎTRES, MAIS DU ROUGE »

## Le Wine Man Show d'Eric Boschman



Par  
Caroline  
Dumoulin

C'est le mardi 15 décembre qu'Eric Boschman a accepté l'invitation de la Conférence du jeune barreau à jouer son spectacle œnologique au vestiaire des avocats.

Ce sommelier belge de renom, qui partageait déjà sa passion à travers la presse écrite et audiovisuelle, s'est lancé depuis 2014 dans un *one man show* alliant histoire du vin, dégustation et un humour qui n'appartient qu'à lui.

Le public était convié à se présenter au vestiaire vers 20h pour un apéritif, histoire de préparer son palais à la dégustation et de trouver sa place où l'y attendait un petit sac contenant une bouteille d'eau et un verre à vin personnalisé aux couleurs du spec-

tacle. La découverte n'a pas manqué de ravir et la bouteille d'eau (pétillante) d'en étonner certains.

La salle, pleine à craquer, réunissait aussi bien des avocats que des magistrats, certains étant connaisseurs, d'autres profanes et d'autres encore n'aimant pas particulièrement le vin. Le défi n'était donc pas mince pour le sommelier qui nous a d'emblée mis à l'aise avec les habituelles blagues sur le barreau, la droite, l'alcool et quelques banalités d'usage, il faut l'avouer, un peu pesantes en début de spectacle.

Dès le premier verre, un blanc pétillant, le ton est donné. Entre les clichés sexistes et conseils de vaisselle « *avis aux ménagères...* », les blagues salaces « *les traces laissées par le vin sur le verre s'appellent les jambes. Plus les jambes sont épaisses et écartées, mieux c'est...* » et le langage un peu rustre des débuts, on s'attend à un très, très, très long spectacle... Cependant, très vite, l'ambiance se réchauffe. On apprendra que « *tilleul* » est le mot magique à prononcer pour se faire passer pour un connaisseur en matière de vin blanc, que parler de la minéralité du vin est « *LE truc de branleur qui tue* » et que le citron est « *plouc* », qu'on lui préférera donc « *fleur de cognassier* » ou « *pamplemousse rose* » pour qualifier le vin.

Le deuxième verre provoquera une réaction générale de recul. L'odeur de bois brûlé et le goût de terre mouillée de ce vin de résine seront l'occasion de nous enseigner le pourquoi de l'utilisation du vin blanc lors des messes catholiques : « *Etant entendu que le Pape est toujours un homme âgé, il tremble et en met partout. C'est pas crédible un Pape qui se tache* ». Sans oublier quelques blagues graveleuses sur l'Eglise catholique, les enfants de chœur et même la cocaïne, notre hôte nous expliquera habi-





lement l'histoire de ce vin et l'évolution des épices depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.

Le troisième vin sera rouge. Enfin ! Un rouge argentin, à la couleur rubis foncé et au goût corsé de « *petit fruit noir très mûr* ». Le Maître nous invitera à toujours citer le sureau qui est bien plus mystérieux que le cassis et surtout « *parce que, de toute façon, personne ne sait ce que ça sent* »... Et c'est précisément à ce moment-là, après un apéro et deux dégustations de vins blancs, en fin d'une journée chargée et pluvieuse, sans nourriture dans les estomacs, que l'ambiance décollera, que les esprits s'ouvriront et que les rires se feront plus insistants. Le rédacteur commencera à avoir du mal à noter les trois calembours à la minute (comptés précisément par Me Yurt) et le public se perdra petit à petit entre la compagnie orientale des Indes, l'inondation de la Belgique qui fera disparaître « *les Flamands* », et les « *femelles poilues* » d'Australie ainsi que les prostituées amenées par les Anglais...

Le quatrième vin sera donc australien. L'Australien a un goût mentholé plus léger, ce qui étonnera après l'Argentin au goût prononcé. Ce sera l'occasion pour l'œnologue de nous rappeler qu'après tout, le vin ce n'est que du raisin et que la seule raison d'éventuellement ne pas en abuser est que l'excès de fruits nuit gravement aux intestins. Quelques blagues entériques plus tard, Monsieur Boschman nous mettra en garde : « *Il faut toujours se méfier des gens qui ne boivent pas. Ils sont dangereux* ». Si le conseil ne manque pas de faire sourire, on remarquera que le monologue se raccourcit à chaque nouveau verre, ce qui amènera les élèves d'un soir que nous sommes à vider nos verres de plus en plus vite.

Le cinquième verre, à nouveau un blanc, sera donc une nouvelle occasion de poursuivre l'alcoolisation du public qui commence à se dissiper. Le moment n'est donc pas, *a priori*, idéal pour aborder les statistiques. C'est pourtant avec tout son talent que le sommelier nous exposera que le Belge est un des principaux consommateurs de vin français et que, puisque nous achetons nos vins directement en France sans passer par l'exportation, « *tout ce que nous picolons est mis sur le dos des Français* » ce qui a le don d'énervier « *le nain sectaire* » (comprenez Monsieur Sarkozy). Le moment politique est passé.

Après une petite leçon sur l'inexistence du vin cuit, on passera au sixième vin. Il faudra s'accrocher pour déguster ce porto rouge très sucré et suivre l'humoriste en parallèle. Imaginez ce qu'il en est de devoir prendre des notes... D'après Monsieur Boschman, finalement, le principal intérêt du porto c'est « *que ça torche à 20 degrés d'alcool seulement* ». Et de nous raconter l'habituel Noël familial que tout le monde a pu vivre lors duquel, après les croquettes aux crevettes, la dinde, la bûche et les petits gâteaux, Nénène nous achèvera avec le vieux porto familial. Je crois qu'on peut le dire, en ce 15 décembre, après une longue journée et une dégustation de vins de qualité, le porto nous achèvera effectivement. Mais on en redemande !

Après de longs applaudissements mérités, la soirée se poursuivra autour des bouteilles restantes. L'humoriste prendra soin d'être acces-

sible à tous et restera jovial jusqu'au bout. A la question du choix de l'ordre des vins qui m'a étonné, il me répondra qu'il a préféré l'histoire sur laquelle il a calqué les vins plutôt qu'un choix de vins sur lequel il aurait calqué l'histoire. Question de point de vue mais après tout, bien que nous soyons au palais, pour un soir, c'est lui le maître.

Du début à la fin, Monsieur Boschman nous a en réalité enseigné, avec un humour savoureux, comment briller en société en matière de vin, même lorsque l'on n'y connaît rien ou que l'on n'aime pas cela. Avec quelques mots bien choisis et aussi abstraits que parfois inconnus, vous pourrez désormais impressionner vos amis et connaissances et ainsi jouer les escrocs de l'œnologie. Après un tel spectacle, l'amateur de vin ne peut être que conquis et n'en aimer que plus la boisson chère au cœur de notre hôte.



**SPÉCIALISÉE DEPUIS 20 ANS**  
DANS LA PERSONNALISATION D'OBJETS PUBLICITAIRES  
POUR VOTRE ENTREPRISE !



MULTIMEDIA | BUREAU | VOYAGE | MAISON | MODE  
LOISIRS | BRICOLAGE | HORLOGERIE | ENFANTS | FÊTES  
CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE EN LIGNE !

Faites votre sélection en ligne  
sur [WWW.ACME.BE](http://WWW.ACME.BE)  
ou contactez-nous au 02 241 54 31

# CONFÉRENCE BERRYER THOMAS GUNZIG

18 décembre 2015



Par  
Renaud  
Vanbergen

Chaque année, la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel est le lieu de rendez-vous de cette joute au ton si inhabituel qui oppose bretteurs bruxellois et parisiens : la Conférence Berryer.

Ce 18 décembre 2015, une fois n'est pas coutume, nos confrères de la Conférence de Paris ont surgi du Thalys à 22 au lieu de 12 (les membres en exercice ayant emmené certains de leurs successeurs dans leurs valises). Mais le public bruxellois est lui aussi venu en nombre à l'annonce du nom de l'invité : l'écrivain et chroniqueur **Thomas Gunzig**.

Dérogeant à une tradition bien ancrée, la soirée commence à l'heure avec l'intervention d'une secrétaire de la Conférence

de Paris très (trop ?) « seizième » qui, se sentant manifestement en pays conquis, s'autorise à dresser (en lieu et place du Président de la Conférence du jeune barreau) le portrait des *valeureux candidats* bruxellois : Me Pierre Bourgeois et Me Virginie Taelman.

**Me Bourgeois** est le premier à se lancer dans l'arène en traitant par la négative le thème « Est-il temps d'écrire un manuel de survie à l'usage des humoristes ? ».

Que dire de sa prestation ? Si ce n'est que nos confrères parisiens se limitent, sous les sifflets hostiles du public, à des critiques capillaires faciles à son endroit. C'est la toute première conférence Berryer de ces Parisiens-là, nous avouent-ils... et, malheureusement, ça se voit.

Comme le résume Thomas Gunzig à qui le dernier mot est donné, Me Bourgeois est comme le zèbre d'un reportage animalier face à des lions mais... le public aime toujours bien le zèbre.

**Me Virginie Taelman** prend alors le relais sur le thème « Un bon bilingue est-il un bilingue mort ? ». Ce faisant, elle sait user d'un principe intangible : placez un public belge en présence de Français, abreuvez-le de belgitude et vous l'aurez dans votre poche.

En effet, à l'exception notable de **Me Huy-lebrouck** (qui, bien que 11<sup>ème</sup> secrétaire de la Conférence de Paris, est – comme son nom l'indique – belge), aucun Parisien ne semble comprendre qu'il n'y a aucune gloire à revendiquer en ces murs



son ignorance totale des belgicisms (et surtout à les vilipender) tout en jouant le *dikkenek*.

Ce n'est pourtant pas faute pour Me Huylebrouck d'attirer l'attention de ses camarades sur ce point important et de conclure « comme régional de l'étape » que, « en tant qu'ancien du Collège Saint-Michel », il n'est pas très impressionné par les personnages dénudés qui ornent les murs de la salle.

**Me Patrick Dillen**, dauphin de l'ordre néerlandais, retiendra aussi sûrement de lui sa tentative (certes, infructueuse) de faire dire « *schield en vriend* » à nos amis d'outre-Quévrain.

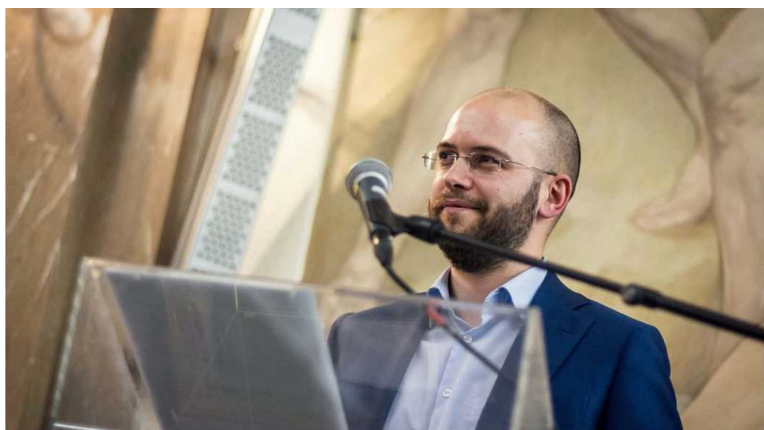
Thomas Gunzig résume cette deuxième vague de critiques en ces mots : « c'est comme les séries-télé, avec la deuxième saison, on est toujours déçu ». Effectivement, le public avait connu par le passé des critiques faites d'un autre bois.

Vint ensuite le tour du *contre-discours* de **Me Jérôme Henri**, trésorier du jeune barreau, qui réalise le tour de force d'affirmer avec talent l'inutilité de ce qu'il a à dire. On notera cependant sa promesse non-tenue de se mettre à nu devant le public.

Ce sont enfin les *contre-critiques* qui montent sur scène réalisant ainsi un inédit « pacte du chocolat ». **Me Michel Kaiser**, ancien prix Lejeune 1997, et **Me Pierluca Degni**, du barreau de Genève, s'occupent en effet de « tailler un costard » à 22 Parisiens manifestement peu habitués à ne pas susciter déférence et admiration.

Le public ne peut alors avoir qu'un seul regret, celui qu'un trajet Bruxelles/Genève en Thalys soit plus long qu'un Paris/Bruxelles, et d'ainsi ne pas pouvoir profiter plus souvent de l'éloquence helvétique.

On retiendra finalement la conclusion de Thomas Gunzig : « *J'espère que maintenant tout le monde va redevenir gentil très très vite pour que je reprenne foi en l'humanité* ». Espérons aussi que nos confrères de la Conférence de Paris auront retenu l'an prochain qu'un public bruxellois tiendra toujours autant à ses « zèbres » qu'à sa belgitude.



© Anthony Lackner



© Anthony Lackner

« NE VIENS PAS AVEC  
TON RÈGLEMENT DANS  
LE MONASTÈRE D'AUTRUI »  
(Proverbe russe)



© Anthony Lackner



# KROLL EN SCÈNE

28 janvier 2016



Par  
Jancy  
Nounckele

Ce jeudi soir du 28 janvier 2016, j'ai bien ri !

« Je ne présenterai pas Pierre Kroll, tout le monde le connaît... » entonne le Président de la Conférence devant un public impatient d'accueillir le célèbre dessinateur de presse dont beaucoup guettent le moindre trait.

Tout le monde le connaît... sauf moi ! Enfin, je devrais plutôt dire que je connais son patronyme, son coup de crayon, mais son visage ne m'est pas familier pour autant.

Je m'attends à un gaillard aux cheveux bouclés (allez savoir pourquoi), mais il apparaît à peine dégarni et très élégant.

D'emblée, Monsieur Kroll s'enquiert de la présence de Karin Gérard dans la salle solennelle de la Cour d'appel, les premiers rires résonnent.

Pierre Kroll s'exprime en territoire connu, il a été l'invité d'une conférence Berryer et a dessiné la couverture de la Revue de la Conférence du jeune barreau en 1992.

Toutefois, ce n'est pas pour croquer les avocats qu'il nous fait le plaisir de venir, mais bien pour présenter son spectacle intitulé « Kroll en scène », car non, ce n'est pas une simple conférence, mais un vrai spectacle avec de l'interactivité, beaucoup d'éclats de rires, de réflexions et de projections.

Pierre (l'intimité s'est très vite installée) est né au Congo, il attendrit son public avec une vidéo d'enfance et des anecdotes personnelles. Les convictions religieuses de ses parents sont mises à nu, les croquis fusent et les éclats de rire pleuvent.

De sa table lumineuse pour seul décor, il dégage son Stabilo noir tel un cowboy et croque en deux temps trois mouvements des silhouettes connues. Les plus chanceux des premiers rangs auront même le privilège d'emporter chez eux une de ses œuvres.

Puis vient le moment sérieux du spectacle : « Un dessin, ce n'est pas toujours dans l'optique de faire rire le public » dit-il en montrant quelques croquis d'hommage. J'apprends également à quel point il est fustigé par certains frustrés sur la toile et même censuré par des multinationales comme Facebook, Google et Apple pour un sein dessiné.

Au final, Pierre s'est livré avec beaucoup de sincérité. Il a retracé l'histoire de l'humour de presse, a rendu hommage à Charlie Hebdo, a évoqué la caricature dans le monde d'aujourd'hui, non sans ironie, mais nous, les avocats, qu'est-ce qu'on aime ça !

## CASTING CHEZ LES FEMEN



# 2015, l'année du grand saut pour LexGO!

Bien connu dans la communauté juridique, LexGO est un sponsor et un partenaire de longue date de la CJBB. En septembre 2014, nous avons rencontré l'équipe de LexGO lors du changement de propriétaire, intervenu peu de temps avant. Aussi, nous étions curieux de savoir comment les choses avaient évolué. Nous les avons donc retrouvés dans leurs bureaux, et avons fait le point sur l'année écoulée avec Hugo De Maertelaere, le Directeur Général, et Laurence Durodez, en charge du développement pour la Belgique et le Luxembourg.

## CJBB: Lancement d'un nouveau site web: beaucoup de stress surtout lorsque votre produit est... un site web

**Hugo:** Evidemment, beaucoup de choses ont changé depuis notre dernière rencontre. Une étape très importante a été franchie le 1<sup>er</sup> octobre dernier avec le lancement de notre nouveau site. L'objectif premier était d'améliorer nettement la navigation pour les utilisateurs. Toutefois, il ne fallait pas que l'amélioration visuelle et esthétique, et la facilité d'utilisation recherchée puissent avoir un quelconque impact négatif sur la qualité du contenu proposé par LexGO. Ce fut donc une période relativement stressante d'autant plus que notre site web est notre principal 'produit'. Nous n'avions donc pas d'autre choix que de réussir du premier coup! Sans un bon site web, nous n'avons rien à offrir à nos clients!

**Laurence:** Lors du développement du nouveau site, il a fallu gérer et régler quelques difficultés. L'aspect le plus critique a été le basculement de notre énorme contenu – présent de manière relativement 'anarchique' sur l'ancien site – vers un format visuel plus facile à lire et compatible avec tous les types d'appareils mobiles. La solution était d'opter pour un format «blog-roll», permettant d'utiliser une police bien lisible pour le texte, d'avoir une navigation aisée grâce au défilement, et ainsi de pouvoir montrer un grand contenu. Cette option nous a également permis de mettre en avant l'activité 'Job Board' de LexGO. C'était d'ailleurs une demande de nos clients et de nos utilisateurs, que nous avions interrogés avant de nous lancer dans le développement du nouveau site.

**Hugo:** Mettre en avant l'activité 'Job Board' ne signifie pas pour autant que le reste du contenu a été délaissé ou serait moins important! Bien au contraire! LexGO reste un portail web 'multi-facettes' pour la communauté juridique de Belgique et du Luxembourg, et continue à offrir une grande variété de contenus juridiques, d'actualités du secteur, et d'informations variées telles que l'annuaire, le calendrier des formations ou la bibliothèque en ligne. Grâce au nouveau site web, nous avons pu améliorer toutes les sections disponibles, et globalement le rendre plus convivial. Un des meilleurs exemples est l'amélioration notable des fonctions de recherche pour les actualités, les articles et les formations, ce qui est un élément plutôt fondamental pour un site web axé sur le contenu (sourires).

**Laurence:** Le plus gratifiant a été de constater le résultat sur le nombre de visiteurs après le lancement. Les visites étaient à la hausse – avec même



une augmentation de 50 % pour le site luxembourgeois – et le nombre de 'returning visitors' aussi. Le nombre d'utilisateurs basés en Belgique avait également progressé. Il représente désormais 83 % des visiteurs. Preuve que LexGO est un site très apprécié, et qu'il est encore mieux indexé par les moteurs de recherche qu'auparavant. Finalement, nous avons réussi à attirer davantage de visiteurs encore plus attirés par le contenu proposé.

## Quelle vision porte LexGO sur le marché du recrutement des profils juridiques pour 2016? Quels sont les enseignements de 2015?

**Laurence:** Tous les ans, nous analysons les chiffres. Pour le marché belge, nous avons vu se dessiner des tendances intéressantes. Toutefois, les chiffres doivent être interprétés avec précaution, dans la mesure notamment où le nombre d'offres d'emploi publiées sur LexGO a considérablement augmenté (725 annonces en 2015 hors rediffusion), et aussi du fait que nous avons attiré un nombre plus important de visiteurs. **En 2014**, le nombre moyen de vues pour une annonce postée sur LexGO était d'environ **1.250**. **En 2015**, il est passé à **1.625**. Ceci équivaut à 3 fois le nombre moyen de vues pour une annonce postée sur un 'Job Board' généraliste! Cela signifie-t-il qu'il y a plus de demandeurs d'emploi dans le secteur juridique que dans d'autres secteurs, ou que nos efforts continus en matière de SEO ('Search Engine Optimisation') ont donné des résultats? Restons prudents!

**Hugo:** Ce qui est certain, c'est que le nombre d'offres pour les juristes d'entreprise et les conseillers juridiques (hors barreau) a continué de progresser. En 2015, les fonctions de juristes d'entreprise représentaient un peu moins de 51 % du nombre total des offres publiées sur LexGO contre 46 % en 2014. Par ailleurs, nous avons également constaté une nette augmentation du nombre d'offres d'emploi publiées pour ces fonctions (+ 22 % par rapport à 2014). Quant à la demande pour les profils d'avocats, elle est également à la hausse, mais dans une moindre mesure (+ 5 %). A noter aussi une forte augmentation de la demande pour les fiscalistes.

Vu la complexité croissante de notre système fiscal, c'est un métier d'avenir! (rires).

**Laurence:** Ajoutons enfin la progression constante depuis déjà 2 ans de l'offre pour les profils 'Compliance'. Souvent publiées sous le titre 'Legal & Compliance', ces fonctions exigent une solide formation juridique et sont recherchées non seulement par le secteur bancaire et financier mais aussi par de nombreuses multinationales. La cartographie géographique des offres d'emploi pour le secteur juridique et fiscal est également riche d'enseignements. Si Bruxelles conforte sa position incontestée de 'place juridique' en Belgique totalisant 60 % des offres et même 70 % si on y inclut Diegem et Zaventem, nous observons toutefois de belles progressions à Anvers et dans le Brabant wallon.

## Quels projets pour 2016?

**Laurence:** Maintenant que le nouveau site web a atteint sa vitesse de croisière, nous aurons plus de disponibilités pour poursuivre notre développement notamment au Luxembourg et en Flandre. Au Luxembourg, nous avons travaillé ces deux dernières années pour établir des relations durables avec le monde juridique et démontrer la pertinence de LexGO comme outil pour le recrutement des profils juridiques, fiscaux et 'compliance'. Ces efforts commencent à porter leurs fruits et justifient pleinement que nous poursuivions notre investissement sur ce marché très intéressant.

**Hugo:** Pour 2016, nous avons deux priorités en Belgique: poursuivre nos actions de marketing vers les cabinets d'avocats et les autres employeurs 'juridiques' en Flandre et renforcer notre réseau de partenaires. Actuellement, nous avons une vingtaine de partenaires – dont la CJBB – au sein de la communauté juridique, qui diffusent nos offres d'emploi sur leur site et nous aident à distribuer les 8.000 exemplaires de notre 'Annuaire LexGO'. Ces partenaires sont très importants pour nous: ils contribuent grandement à étendre notre audience vers l'ensemble de la communauté juridique.

# RENCONTRE AVEC Me HUYLEBROUCK

*La Conférence du jeune barreau s'est rendue à la rentrée solennelle du Barreau de Paris, le 11 décembre 2015. Les commissaires ont profité de l'occasion pour échanger avec Me Edward Huylebrouck, le XIème secrétaire de la Conférence du Barreau de Paris, promotion 2015 (en réalité un compatriote, comme son nom l'indique), au sujet de l'état d'urgence décrété en France par le Président Hollande le 14 novembre dernier, quelques heures après les tristes attentats perpétrés dans la capitale française.*



Par  
Doris de Thibault

**A** l'heure d'écrire ces lignes, l'état d'urgence avait été prorogé en France jusqu'au 26 février 2016. Si tout le monde s'accorde sur la volonté d'accroître toujours plus la lutte contre le terrorisme et sur l'amélioration de son efficacité, il y a une importante divergence sur les moyens d'y parvenir. Les avocats et le monde judiciaire doivent prendre pleinement conscience, dans ces situations exceptionnelles, de leur rôle de gardien du respect des libertés individuelles de chacun.

Me Huylebrouck évoque avec nous ce régime particulier.

**CJBB : Pouvez-vous nous expliquer l'origine de l'état d'urgence en France ? A combien de reprises a-t-il été décrété ?**

L'état d'urgence, c'est l'un des trois régimes d'exception prévus par le droit français pour permettre la gestion d'un état de crise extraordinaire, outre l'état de siège et les pleins pouvoirs accordés au Président de la République. Ces deux derniers dispositifs sont les seuls à avoir actuellement une assise dans la Constitution de 1958, alors que l'état d'urgence doit sa création à une loi du 3 avril 1955 et n'a pas été repris dans le texte constitutionnel. C'est à cette lacune que le gouvernement envisage aujourd'hui de remédier.

# (BARREAU DE PARIS)

Schématiquement, l'état d'urgence opère un transfert de pouvoirs de police du judiciaire vers les autorités administratives, à savoir le préfet au niveau départemental et le ministre de l'Intérieur au niveau national. Avec l'état de siège, en comparaison, on atteint une autre dimension : les pouvoirs de police sont transférés des autorités civiles vers les autorités militaires.

Il faut noter que les critères d'application de l'état d'urgence sont particulièrement nébuleux : la loi évoque les termes de « calamité publique » ou de « périls résultant d'atteintes graves à l'ordre public », ce qui laisse une très large marge d'appréciation au gouvernement souhaitant l'instaurer ! Cela peut également expliquer l'hétérogénéité des hypothèses dans lesquelles l'état d'urgence a pu être instauré depuis 1955 : conçu initialement en réaction à la vague d'attentats perpétrés en Algérie par le FLN, il a aussi été appliqué pour faire face aux putschs militaires de 1958 et 1961-1963 en Algérie ou à des émeutes (en 1984 en Nouvelle-Calédonie, en 2005 dans les banlieues françaises). Nous en sommes à la sixième application de l'état d'urgence.

## **Quelles mesures prévoit, en substance, la loi votée le 20 novembre 2015, suite au décret du conseil des ministres ?**

La loi du 20 novembre 2015 a un double objet. Elle entérine en quelque sorte l'instauration de l'état d'urgence par le gouvernement en prorogeant son application jusqu'au 26 février 2016 mais elle modifie surtout le régime de 1955 en le dotant de moyens complémentaires et en le soumettant à un contrôle par le Parlement et par les juridictions administratives.

Les forces de l'ordre disposent désormais d'un éventail de 13 mesures qu'elles peuvent accomplir en dehors de toute supervision judiciaire. Les plus emblématiques et les plus appliquées sont les perquisitions (nuit et jour), les assignations à résidence et les interdictions de manifester. A la mi-janvier 2016, on dénombre déjà 3021 perquisitions, contre une seule lors des émeutes de 2005 !

## **Des recours administratifs ont-ils déjà été introduits contre des décisions prises dans le cadre de l'état d'urgence ? Quelle est la position du Conseil constitutionnel ?**

Le Conseil constitutionnel a eu l'occasion de se prononcer sur la validité de l'article 6 de la loi de 1955 relatif aux assignations à résidence. D'autres dispositions de la loi sont en cours d'examen. Dans sa décision du 22 décembre 2015, le Conseil constitutionnel a considéré que les assignations à résidence ne portaient pas une atteinte disproportionnée à la liberté d'aller et venir et étaient conformes à la Constitution, compte tenu

toutefois des limites qui ont été posées (durée limitée à l'état d'urgence, maximum de 12 heures par jour, etc.).

En parallèle, les mesures prises au titre de l'état d'urgence ont déjà fait l'objet de plusieurs contestations devant les juridictions administratives. La première suspension d'une assignation à résidence par le Conseil d'Etat est intervenue le 22 janvier dernier. La personne en cause était soupçonnée par le ministère de l'Intérieur d'avoir fait des repérages autour du domicile d'un membre de l'équipe de Charlie Hebdo, d'appartenir « à la mouvance islamiste radicale », et d'avoir été « mis en cause » dans une affaire de trafic de véhicules. Trois soupçons qui, selon le Conseil d'Etat, n'étaient pas suffisamment étayés.

## **Les secrétaires qui, par leur fonction, assurent les permanences pénales et les commissions d'office ont-ils été confrontés aux mesures de l'état d'urgence ?**

Oui, absolument. Nos fonctions nous amènent à défendre un certain nombre de personnes mises en cause dans des dossiers qualifiés de « djihadistes ». Et beaucoup de nos clients sous contrôle judiciaire ont été confrontés au dispositif d'état d'urgence, en particulier à des perquisitions nocturnes. Le ministre de l'Intérieur déclare ne pas vouloir empiéter sur la sphère judiciaire en ciblant les personnes ne faisant pas l'objet de poursuites et en veillant à ne pas porter préjudice à des procédures en cours. En pratique, beaucoup de perquisitions ont eu vocation à vérifier si les personnes sous contrôle judiciaire se conformaient à leurs obligations et ne (re)prenaient pas la voie d'agissements répréhensibles... J'en suis arrivé à constater des situations surréalistes, telles que celle d'une connaissance d'un client soumise par l'administration à des conditions d'assignation à résidence bien plus lourdes que ne le fut le client lui-même. Pourtant, cette connaissance ne fait pas l'objet de poursuites judiciaires et se voit seulement « reprocher » ses liens amicaux avec mon client.

Au-delà des cas d'espèce, je partage l'avis de mes confrères qui admettent l'intérêt d'un état d'urgence dans les premiers jours suivant les attentats mais dénoncent désormais sa durée excessive. Celle-ci est symptomatique de la marginalisation croissante du judiciaire au profit de l'administratif et des services de renseignement qui, sous prétexte d'efficacité et de célérité, ne s'embarrassent pas de garanties pour les libertés publiques.

L'état d'urgence, d'usage exceptionnel, acquiert petit à petit la qualité d'état à durée indéterminée. Les propos du Premier Ministre, qui compte prolonger cet état « jusqu'à ce que nous soyons débarrassés de l'Etat islamique », y participent...

**Des toges de qualité** destinées aux fonctions les plus diverses. Service efficace qui répond aux souhaits du client.

Pay&Go service:  
**des centaines de toges**  
**disponible de stock.**

Pour les  
**commandes online,**  
nous garantissons  
également **un service**  
**rapide.**

Rue Ant. Dansaert 84 | 1000 Bruxelles | 02/511 08 04 | [www.lindersbrussels.be](http://www.lindersbrussels.be)



**KEEP  
CALM  
WE'RE  
1 7 5**

15 AVRIL 2016 **JEUX D'HIVER**

# PRIX MARIO STASI : LA DÉFENSE DE LA DÉFENSE



Par  
Camille  
Cornil



Le 10 décembre dernier fut organisée par le Barreau de Paris la première édition du prix d'éloquence « Mario Stasi ». Ce prix d'éloquence est né du souhait de rendre hommage au Bâtonnier du Barreau de Paris Mario Stasi, décédé en 2012, qui fut également premier secrétaire de la Conférence et président de la CIB. **Mario Stasi** est surtout connu pour s'être engagé tout au long de sa carrière dans la défense des avocats poursuivis en justice.

Le prix s'est déroulé à la Maison du Barreau à Paris, située sur l'île de la Cité.

Les quatre candidats préalablement sélectionnés étaient issus de barreaux étrangers : Genève, Bucarest, Madrid et Bruxelles. Ils ont tour à tour déclamé leur discours en français (et donc, pour certains, dans une langue qui n'était pas leur langue maternelle). Les discours avaient un thème commun : la défense d'un avocat poursuivi dans le cadre ou en raison de sa mission de défense de l'un de ses clients.

Le Barreau de Bruxelles a pu compter sur la participation de **Me Arthur d'Anethan**, jeune avocat de 28 ans doué d'un talent oratoire indubitable. Lauréat du Prix Le Jeune en 2015, Arthur

d'Anethan a réussi, une fois encore, à se démarquer lors de ce concours.

Le sujet de son discours : la défense de l'avocat de Louis XVI, Guillaume-Chrétien de Lamoignon de Malesherbes qui, comme son client un an plus tôt, fut guillotiné sous la Terreur.

C'est avec panache et une rhétorique maîtrisée qu'Arthur d'Anethan nous a fait découvrir son texte. Un texte qui, tant sur le fond que sur la forme, a rapidement conquis le jury, composé notamment de Bâtonniers étrangers, de l'épouse et du fils du défunt Mario Stasi.

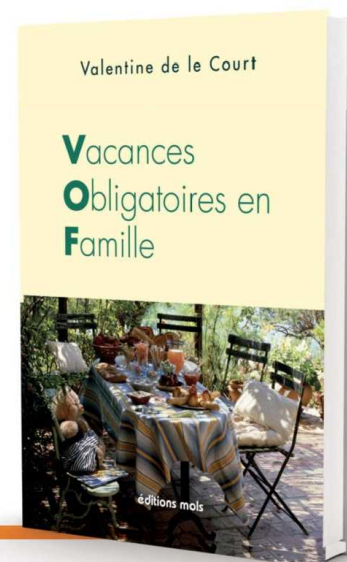
S'il ne fallait retenir qu'une leçon sur le sort de Malesherbes, Arthur d'Anethan retient celle-ci : « *Les persécutions les plus criminelles sont celles qui trouvent leur justification dans des utopies. La fin ne justifie jamais les moyens, elle ne crée que les charniers, et une cause qui exige que soit violé le droit pour triompher n'est pas une cause : c'est un crime* » (extrait de la conclusion de son discours).

Un prix remporté haut la main par Me Arthur d'Anethan qui, à Paris, a contribué avec brio au rayonnement du Barreau de Bruxelles.

Encore bravo !

# VACANCES OBLIGATOIRES EN FAMILLE

UN ROMAN DE  
VALENTINE DE LE COURT



Par  
Melissa Sayeh

**V**ous êtes-vous déjà demandé quel tournant aurait pris votre vie, si vous n'étiez pas avocat ? Ou encore, si vous décidiez d'arrêter d'exercer, quelle serait votre destinée ?

Notre barreau regorge de talents... peintres, dessinateurs, poètes, écrivains... Nombreux sont les avocats qui n'éludent pas leur passions. D'autres encore franchissent un pas supplémentaire et font de leur passion, leur métier.

C'est le cas de Valentine de le Court, que j'ai eu la chance de rencontrer.

Valentine a exercé la profession d'avocat pendant près de dix ans. Lauréate du Prix Georges Boels de l'année judiciaire 2002-2003, candidate à la Berryer, Valentine a excellé dans l'art oratoire. Et pourtant, il y a près de 4 ans, son parcours professionnel a pris une tout autre direction.

Elle s'est aperçue qu'il lui était difficile de gérer les conflits. Elle aurait préféré aboutir dans chaque dossier à un accord... Malheureusement, même si le premier devoir de l'avocat est de tenter de concilier les parties, il n'en demeure pas moins qu'en pratique les choses sont parfois plus complexes.



V. de le Court,  
"Vacances  
Obligatoires en  
famille", Éditions Mols,  
176 pages, € 18,90.

## Concours:

La Conférence offrira un exemplaire du roman "Vacances Obligatoires en Famille" au premier lecteur qui répondra correctement, par email à [secretariat@cjbb.be](mailto:secretariat@cjbb.be), à la question suivante: qui a obtenu le prix Georges Boels durant les années 1987-1988?

Elle a dès lors décidé de se « lancer » dans l'écriture.

Valentine a toujours adoré écrire.

Au collège, elle a suivi l'option « Latin-Grec ». Cependant, elle avait une aversion pour les versions grecques. Elle échangeait alors avec des garçons de sa classe des poèmes (à destination de leurs copines) contre les devoirs de grec.

Par la suite, elle a écrit des nouvelles.

En 2014, elle a publié son premier roman *Explosion de particules*.

En novembre dernier, elle a publié son deuxième roman intitulé *Vacances Obligatoires en Famille*. Aînée d'une famille nombreuse, Valentine a souhaité recréer une ambiance familiale de vacances. Elle m'explique néanmoins que les personnages de son livre sont bien différents des membres de sa famille, même si elle reconnaît avoir été inspirée par certaines anecdotes familiales.

Dans ce roman, il est question de trois sœurs, et de leurs enfants, qui rejoignent leurs parents pour des vacances en famille. A leur arrivée sur les lieux, les tensions s'installent, chacun ayant ses exigences et attentes quant aux vacances. Les différences de caractère entre les sœurs refont surface, et il est difficile de retourner dans le « moule » familial. Comment peut-on être si différent tout en ayant reçu la même éducation ?

Malgré tout, au fil du séjour, c'est une profonde tendresse qui liera les trois sœurs, dont les vies prendront un virage inattendu. Les hommes sont peu présents, si ce n'est à certains moments clés (ce qui renforce leur rôle au sein de la cellule familiale). La volonté de Valentine a clairement été de donner une prépondérance aux femmes, et à tout âge (d'Emma l'adolescente à Christiane la grand-mère).

A mon sens, c'est la place de la mère de famille qui retient l'attention. Cette mère, disposée à mettre ses émotions, inquiétudes, ou révélations entre parenthèses, dans le seul objectif d'être à l'écoute de ses enfants.

Si les femmes se reconnaîtront davantage dans certaines personnes, il n'en demeure pas moins que tout un chacun peut être touché par cette question centrale de la perception d'une même situation par chaque membre d'une famille.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce roman ! Merci Valentine pour votre disponibilité, et votre émouvant récit.

# L'AVOCAT - JEUX DE LOI

Une BD de LAURENT GALANDON, FRANCK GIROUD et FRÉDÉRIC VOLANTE

Léopold Sully-Darmon est avocat au Barreau de Paris. Brillant plaideur, il ne défend que les sans-papiers, les ouvriers ou les jeunes femmes tombées sous le joug des intégristes musulmans. Honnête et droit, il n'en cache pas moins un passé trouble dont on postule qu'il nous sera peu à peu révélé.

Si l'accroche de ce premier tome de la série « *L'avocat* » est assez convenue, il n'en reste pas moins que l'on se prend vite à l'histoire. En l'occurrence, notre protagoniste se voit proposer une nouvelle affaire dont tout laisse à penser qu'il ne l'acceptera pas, jusqu'à ce qu'il rencontre sa future cliente et se décide à mener son enquête.

Le fait que notre héros soit avocat n'est ici prétexte pour faire démarrer une histoire qui de la recherche d'indices sur le terrain combat juridique. En témoignent stéréotypes classiques sur les au-

comme ce magistrat  
« Silence, ou je  
salle », ou sur  
pénaliste,

qu'un pré-  
tiendra plus  
que d'un réel  
quelques  
diences,  
qui hurle un  
fais évacuer la  
l'avocat, mi-  
mi-aventur-  
rier, comme  
Me Sully-  
Darmon, en  
mal d'argent  
mais qui va  
néanmoins  
se rendre per-  
sonnellement  
en Irak pour  
recueillir des  
preuves pour son  
dossier.

Ce volume se lit d'une traite et l'on se demande bien vite où se situera le piège dans lequel on cherche à faire tomber notre protagoniste. Paradoxalement, si l'histoire se lit avec plaisir, elle est aussi fort courte et l'on regrette un peu de ne pas avoir eu plus à se mettre sous la dent une fois la dernière page tournée.

Car une fois arrivé à la fin, on aimerait surtout avoir le deuxième tome en main. Pratiquement aucune des interrogations amenées dans ce volume n'ayant trouvé de réponses, il faudra patienter.

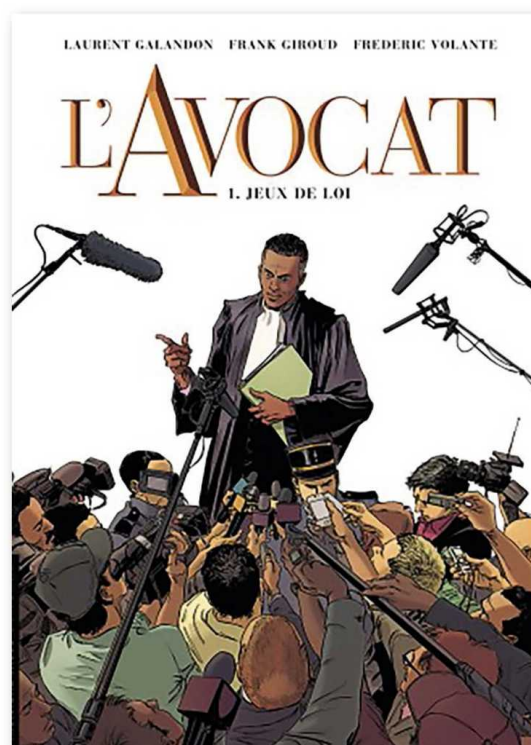
Cette nouvelle série fait vite penser aux autres titres de la collection « *Troisième Vague* » des Editions du Lombard. Que l'on pense à « *Alpha* », « *IRS* », ou encore « *Niklos Koda* », on retrouve toujours ces premiers volumes pleins de promesses, malheureusement suivis de cycles assez répétitifs par la suite.

Si l'on ne peut pas encore dire ici comment tourneront les aventures de celui que ses pairs surnomment Me « LSD », on peut espérer que les auteurs parviendront à créer un univers dense et accrocheur. Point trop de crainte de ce côté-là cela dit, car à côté de Galandon et de Volante, on retrouve Giroud au scénario, et l'auteur du « *Décatalogue* » a déjà prouvé qu'il était à même de créer une série d'envergure.

Pas de grandes révélations dans le monde de la BD avec cette nouvelle parution mais une lecture agréable et fluide. Rien de décevant mais rien d'original non plus. En bref, un cadeau opportun si l'on cherche à faire plaisir sans trop de risques. En attendant de voir si le deuxième volume parviendra à emporter notre enthousiasme en répondant avec brio à toutes les questions laissées ici en suspens.



Par  
Pierre  
Bourgeois



L. Galandon, F. Giroud et F. Volante, "L'avocat - Jeux de loi", Le Lombard.

#### Concours:

La Conférence offrira un exemplaire de la BD "L'avocat - Jeux de loi" aux 5 premiers lecteurs qui répondront correctement, par email à [secretariat@cjbb.be](mailto:secretariat@cjbb.be), à la question suivante : qui a obtenu le prix Le Jeune en 1963 ?

## LA TOUTE NOUVELLE RÉFORME DU TAX SHELTER :

**simplification et nouveaux avantages  
pour les sociétés belges et professions  
libérales soumises à l'Isoc.**



Mis en place par l'Etat fédéral belge depuis plus de 10 ans, le système du Tax Shelter est un incitant fiscal permettant aux entreprises belges, désireuses d'optimiser leur situation, la possibilité d'effectuer un investissement défiscalisé dans l'audiovisuel.

Réformé en janvier 2015, ce système apporte désormais une uniformisation du produit financier et assure une sécurité financière accrue et une simplification très importante du mécanisme et offre de nouveaux avantages pour les sociétés belges et professions libérales soumises à l'ISOC :

- Un produit financier attractif :
  - o 310% de déductibilité (versus 150% auparavant) ;
  - o Un rendement net garanti à un peu plus de 10%.
- Une simplicité administrative :
  - o signature d'une convention cadre ;
  - o toutes les opérations peuvent être effectuées par simple mail ;
  - o un paiement unique, équivalent à un versement anticipé, dans les 3 mois de la signature ;
  - o clôture de l'opération par réception d'une seule attestation Tax Shelter (en fin d'opération).

La différence se situe désormais au niveau de l'attestation Tax Shelter.

Le bon déroulement d'une opération Tax Shelter dépend entièrement de l'obtention de l'attestation Tax Shelter, elle-même conditionnée à la réussite du contrôle fiscal qui a pour objectif de vérifier si les conditions de la loi régissant les dépenses belges du film ont bien été respectées.

- A ce titre, SCOPE bénéficie d'une expérience unique sur le marché :
- 100% des avantages fiscaux obtenus pour ses clients ;
- plus de 130 films dont : 2 palmes d'or, plus de 10 films en sélection officielle à Cannes, 3 prix à la Mostra de Venise, 40 nominations aux César et 3 nominations aux Oscars ;
- 52 semaines de tournage en Belgique en 2015 ;
- producteur exécutif européen le plus actif en 2015 ;
- gestion du tournage belge du prochain film du célèbre réalisateur américain Tim Burton ;
- un prospectus approuvé par la FSMA depuis 2007.

Le choix de la société de production est donc primordial puisque c'est elle qui aura le contrôle total sur le suivi des dépenses et si elles ne sont pas pertinentes l'avantage fiscal ne pourra pas être obtenu.

A ce titre, la société SCOPE Invest, vous accompagne dans la mise en place d'une opération Tax Shelter. Elle vous offre toutes les garanties nécessaires avec sa structure intégrée entre le produit financier sécurisé de SCOPE Invest et la gestion des dépenses belges des films par le producteur SCOPE Pictures.

# CONCOURS DE PLAIDOIRIES SURRÉALISTES

## « Ceci n'est pas UN DISCOURS »



Par  
Muriel Bialek



Cette journée du 14 janvier avait mal commencé...

La nouvelle venait de tomber, René s'en était allé rejoindre les anges laissant Céline, sa tribu, et ses épreuves inconsolables.

Heureusement, quelques heures plus tard, affluaient vers le Palais de justice les délégations étrangères venues encourager les valeureux candidats au concours de plaidoiries surréalistes.

C'était déjà la quatrième édition de ce concours, sorte d'Eurovision de la plaidoirie surréaliste, mais plus drôle, et réalisée sans trucage sur fond de géopolitique.

Le jury fut composé d'un membre de chacune des délégations représentées au concours. La salle, impatiente de se laisser bercer par les divers accents francophones, se vit présenter les candidats un à un par les membres de la commission.

Seule règle de ce concours, livrer un discours surréaliste, agrémenté de dix mots imposés.

Le premier candidat, sorte de super-héros canadien, nous a rappelé à quel point les Canadiens incarnent parfaitement cette notion de surréalisme. **Extra Junior Laguerre**, un avocat drôle qui retint de Bruxelles son piétonnier et les parties fines organisées dans certains commissariats bruxellois...

Il tenta même les expressions bruxelloises, et ce faisant, il séduisit le public avec son accent chantant...

Vint ensuite le seul candidat belge représentant un autre Barreau que Bruxelles, le candidat de Dinant, **Corentin Moreau**.

Je regrette chaque année qu'il n'y ait pas davantage de candidats d'autres barreaux belges.

Le candidat de la ville de la couque nous parla de trois histoires distinctes, mêlant poésie, enseignement, politique et pot-pourri juridique... Il nous livra la démonstration « d'un discours sur le vide parfaitement illustré par des politiciens aussi incompetents que vides d'humanité ».

Vint ensuite le candidat luxembourgeois. Grand, mince, sec, ce candidat, aussi chaleureux qu'un compte ban-

caire, nous a livré une grande histoire de petit duché, teintée de globules éatiques, avec un délicieux accent allemand qui a refroidi l'assemblée.

Ce candidat, semblable au géant aux dents d'acier d'un film de James Bond, réussit tout de même un exploit : celui d'endormir le membre du jury parisien !

Ce dernier se réveilla néanmoins rapidement avec le candidat genevois d'origine italienne, **Andrea Höhn**, qui nous embarqua dans une épopée chevaleresque, croisement de *Games of Thrones* et de *Dikkenek*, avec Casimir pour rôle principal et un escargot qui met fin à ses jours dans une flaque d'eau...

Son discours fut drôle et décalé.

Vint ensuite le candidat des Hauts-de-Seine, Barreau si proche de Paris en termes géographiques et dont les membres respectifs se livrent à un combat de coqs sans merci...

**Dov Milsztajn** n'eut cependant rien à envier à ses homologues parisiens, et nous livra un discours de remerciement pour le César du meilleur ventriloque dans un second rôle aussi drôle que surréaliste.

Durant sa plaidoirie, je sentis que la jeune femme à mes côtés remuait et gesticulait sur sa chaise.

J'ai cru d'abord qu'elle était tombée sous le charme de ce candidat dont la référence philosophique majeure était un certain « Clitoridien », auteur grec de renom, mais je compris en réalité que j'étais assise aux côtés de la candidate parisienne, **Léa Dordilly**, qui s'apprêtait à prendre la parole.

Après une dernière retouche de rouge à lèvres, elle s'installa à la barre, pour nous livrer un récit peu surréaliste, mais d'une grande poésie.

Elle raconta l'histoire d'une jeune fille, qui aurait voulu être une princesse, mais dont le reflet dans le miroir lui renvoyait davantage l'image de Fiona.

Cette jeune femme mal aimée et maltraitée qui finit par commettre l'irréparable en tuant sa propre mère qui ne lui avait jamais donné l'amour qu'elle attendait...

La candidate parisienne parvint même à placer les mots imposés de sa liste, parmi lesquels « scoubidou », sans perdre de sa poésie, ce qui en soi constitue un exploit surréaliste.

Cette parenthèse poétique fut violemment refermée par notre candidat, **Louis Godart**, le plus français des Bruxellois, ou le plus bruxellois des Français.

Ici, point de poésie, mais du surréalisme sans relâche durant une dizaine de minutes. Il parvint à séduire le jury avec son histoire de baleine géante sous des néons roses, et fut aussi irrévérencieux que le film *Les Valseuses*, auquel il rendit discrètement hommage. Sous les yeux ébahis de notre Bâtonnier, Louis rechercha un conseil pour son instruction disciplinaire imminente...

Fort heureusement, seul le premier prix du concours lui revint quelques heures plus tard...

L'avant dernier candidat nous venait de Toulouse. **Etienne Durand-Raucher** est un avocat engagé qui, alors que certains confrères dressent leur liste de courses, écrit quant à lui à Madame Taubira pour lui exprimer ses inquiétudes. N'est-ce pas là déjà une démarche surréaliste ?

Etienne profita de cette tribune pour répéter à quel point il est privilégié de pouvoir prendre la parole pour ne rien dire, et qu'il s'agit dorénavant d'un luxe qui n'est malheureusement pas à la portée de tous.

Le concours s'acheva en chanson, avec le candidat québécois, **Régis Boisvert**, dont l'accent et le discours, surréaliste à souhait, étaient parfaitement incompréhensibles.

Régis nous parla de l'actualité, surréaliste dès lors qu'un certain Donald, sorte d'indigeste canard à l'orange, prétend vouloir poser ses valises dans la plus grande demeure blanche de Washington...

Cette quatrième édition du concours récompensa finalement les Hauts-de-Seine (troisième), Genève (deuxième) et Bruxelles (premier), mais confirma avant tout que le concours a encore quelques belles éditions devant lui.

Mon seul souhait, qui je l'espère n'est point surréaliste : vous convaincre de venir plus nombreux les écouter et les applaudir, et d'activer durant quelques heures votre absence automatique de bureau...

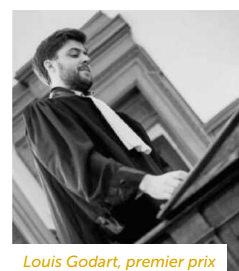
A l'année prochaine!



Dov Milsztajn, troisième prix



Andrea Höhn, deuxième prix



Louis Godart, premier prix

# « Non, Jef, T'ES PAS TOUT SEUL »

## RENTRÉE SOLENNELLE DU 15 JANVIER 2016



© Anthony Lackner



© Anthony Lackner



Par  
Benoît Lemal

**A**u premier abord, Me François Viseur, notre orateur 2016, donne l'image d'un homme bien dans sa peau.

Adeptes des plaisirs de la vie diurne et nocturne, fidèle amateur des bonnes tables garnies de grands crus, et toujours entouré de nombreux amis, il est le prototype d'un homme heureux, à qui tout réussit.

Manifestement, il cache mal son pessimisme, sa détresse, ses idées noires, voire sa dépression.

De sa part, on ne s'attendait pas à un discours aussi pessimiste sur l'état catastrophique de notre démocratie et sur la qualité (ou plutôt l'absence de qualité) de nos politiciens.

Est-ce sa façon à lui de régler son Œdipe en public (comme d'autres avant lui), ses chers parents étant au premier rang de l'assistance (son père a été député, ministre et bourgmestre de la ville de Charleroi) ?

Son constat est pourtant juste et il est d'autant plus percutant, voire glaçant, qu'il

vient d'un fils d'un homme du sérail.

Les boutiquiers, esclaves de la dictature de l'immédiat, qui gèrent nos démocraties, ont trahi les idéaux de nos pères (et mères) fondateurs : tel est le jugement de Me Viseur.

Ardent défenseur d'une noble cause (revenir en quelque sorte au paradis originel de nos démocraties), l'orateur évoque des constats qu'on a déjà entendus dans d'autres cénacles, parfois inattendus.

Ainsi, une recherche sur google de sa phrase « *une banque a plus de pouvoirs qu'un peuple* » donne un résultat surprenant.

Ce discours est polémique au sens noble du terme.

Il interpelle, titille nos consciences, et doit créer le débat dans la cité et dans les chaumières.

D'accord ou pas d'accord avec l'orateur, au moins, échangeons nos positions, nos avis, nos arguments et nos idées sur le sujet, afin

de tenter de faire évoluer positivement le débat et la situation dénoncée.

A sa façon, Me Viseur joue ainsi aux lanceurs d'alerte.

Si le pire est devant nous, dans 10, 20 ou 50 ans, on pourra dire « *il aurait fallu écouter davantage Me Viseur* ».

Après avoir posé son constat négatif, l'orateur aborde différentes pistes (convention constitutionnelle à l'irlandaise, tirage au sort des parlementaires, simplification législative, démocratie délégatrice,...) pour revitaliser nos démocraties agonisantes.

Pour sortir du borborygme déprimant actuel, on s'autorisera à suggérer deux pistes supplémentaires à l'Orateur.

Le constat pertinent de Me Viseur n'est-il pas lié au manque cruel d'hommes et de femmes d'État ?

De nos jours, sous nos latitudes fédérales et fédérées, ne doit-on pas vivement déplorer le manque cruel de visions à long terme des boutiquiers qui gèrent nos institutions ?



© Anthony Lackner et Nicolas Saspi



© Anthony Lackner et Nicolas Saspi

A quand davantage de grandes et belles personnalités, capable de transcender les intérêts partisans et égoïstes ?

A quand des dirigeants avec une vision d'avenir, qui dépassent la volonté de gérer au mieux sa communication, et d'augmenter le nombre de ses *followers* et/ou de ses *like*, récoltés pour des commentaires anecdotiques ?

Par ailleurs, la situation dénoncée par l'orateur n'est-elle pas liée à la perte d'intérêts pour les citoyens des choses de la cité ?

Être citoyen, ce n'est pas se contenter d'une revue de presse opérée subjectivement par ses contacts *facebook*.

C'est aussi et surtout lire des journaux de qualité et d'opinion, se forger une opinion en échangeant des arguments avec d'autres citoyens, et être capable d'évoluer dans ses idées.

Bref, s'intéresser activement à sa cité et s'impliquer dans sa gestion.

Pour revivifier nos gouvernants, ne devrions-nous pas davantage nous intéresser à la *res publica* ?

On connaissait déjà le talent protéiforme et précoce du Président Thoumsin.

La revue de juin 2015 nous avait donné un avant-goût de son talent de chanteur (son interprétation avec la chorale des commissaires de « *Foule sentimentale* » d'Alain Souchon, devenue « *Toi, Benoît Lernal* »).

La surprise fut malgré tout belle et réelle quand il entama sa réplique en chanson.

La politique n'étant pas sa passion (ce qu'il avoue sans détour au terme de son intervention – devrait-on dire de son récital ?), c'est en chantant, non pas comme Michel Sardou mais à la façon des Beatles que le Président charpenta sa réplique.

Une réplique plus proche de *The Voice* que de *L'heure de vérité*, évoquant tour à tour

« *Help* », « *Don't let me down* », « *Come Together* » ou « *Imagine* ».

Me Thoumsin n'aurait jamais pu rencontrer John Lennon (étant né après son assassinat) : on devine pourtant chez lui une véritable passion pour les 4 de Liverpool, et on imagine aisément les posters qui devaient garnir sa chambre d'adolescent.

Il fallait une belle imagination pour faire le lien entre Péricles et les scarabées.

C'est le défi que releva le Président du jeune barreau, chacun des chapitres de son intervention étant résumé par un tube des Beatles.

Pour rester dans la chanson, on se souviendra que la fille de notre Bâtonnier participa avec succès à *The Voice* en 2013.

Si le Bâtonnier entama son intervention par une chanson des Beatles (« *Hello* », « *Goodbye* »), ce ne fut pourtant pas en chantant.

L'état de la justice ne donne sans doute pas envie de chanter, ou alors, un requiem...

« *La justice ne rend plus la Justice. Elle compte !* », souligne le chef de notre Ordre.

Les différentes lois « Pot-pourri » sont dénoncées à juste titre par Me Boonen, qui a ainsi envie de donner raison à l'Orateur.

Légitimement, le Bâtonnier rend ensuite un vibrant hommage au Quartet tunisien (L'Union générale tunisienne du travail, l'Union tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'artisanat, la Ligue tunisienne des droits de l'homme et le Conseil de l'Ordre national des avocats de Tunisie), lauréat du prix Nobel de la Paix 2015.

La séance solennelle devait permettre de remettre au Barreau de Tunis la médaille d'honneur du Barreau de Bruxelles.

En dernière minute, le Bâtonnier de Tunis ne put malheureusement nous rejoindre,

mais la médaille lui sera remise à une autre occasion.

La boucle est ainsi bouclée : et si le Barreau de Tunis était la preuve qu'il faut toujours garder ses idéaux, telle une inaccessible étoile, pour paraphraser Jacques Brel dans « *La Quête* » ?

Restons toujours des Don Quichotte, voilà le résumé de ce bel après-midi ?

En quittant la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel, après un tel moment de grâce, on se sent plus léger, plus philosophiquement élevé, que l'on soit tendance Aristote ou Platon.

Si le paradis existe, aucun doute John Lennon et Georges Harrison nous y attendent : de là-haut, ils ont dû apprécier à juste titre cette séance de rentrée.

Nos trois orateurs prennent place parmi les augustes triumvirats qui les ont précédés (le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) permet de lire ou relire les perles que constituent les discours de rentrée).

Comme ces moments d'éloquence, hors du temps, coupé de nos contraintes quotidiennes et de la dictature du *time-sheet* sont précieux !

La prochaine séance solennelle nous permettra d'entendre le discours de Me Simon Menschaert, la réplique du Président Guillaume Sneessens, et la conclusion du Bâtonnier Pierre Sculier.

Le rendez-vous est déjà fixé le 20 janvier 2017.

Passent vite les jours, les saisons et les moissons.

A peine l'année 2016 est-elle entamée, qu'on souhaiterait dès à présent qu'elle soit derrière nous.

On est déjà trop impatients d'écouter ce triumvirat prometteur.



## KARTING

24 mars 2016

Les activités sportives s'enchaînent mais ne se ressemblent pas !

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles vous propose la première manche du Championnat de Karting du jeune barreau.

Amateurs de sensations fortes, cette activité est pour vous ! Excès de vitesse, dérapages, tous les coups sont permis ! Soyez nombreux à vous placer sur la ligne de départ pour cette nouvelle édition.

Après avoir décroché votre meilleur chrono lors des 15 minutes de qualification, vous vous disputerez la première marche du podium lors d'une course pour suite sans merci de deux heures, ensuite de quoi vous aurez l'occasion de partager vos sensations et émotions autour d'un spaghetti convivial servi sur place.

N'hésitez donc plus à nous dévoiler vos talents de pilote et rejoignez-nous le 24 mars prochain.

**Lieu :** City Kart, Square Emile des Grées du Loû 5A, 1190 Bruxelles

**Heure:** 19h15

**Prix :**

- Stagiaires membres de la Conférence : 50 € (course + dîner) ; 40 € (course uniquement)
- Membres de la Conférence et stagiaires : 60,00 € (course + dîner) ; 50 € (course uniquement)
- Non-membres de la Conférence: 75 € (course + dîner) ; 65 € (course uniquement)

**Inscriptions :** Inscription préalable et obligatoire des équipes composées de minimum quatre pilotes (indiquez le nom de(s) l'équipe(s)) pour le 18 mars 2016 au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer par mail auprès de Me Céline Wiard (cw@indigolex.com).

Paiement préalable au crédit du compte de la conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence «nom+prénom – Karting».

## SOIRÉE D'INITIATION À LA SALSA CUBAINE

7 avril 2016

Rythmes endiablés, musiques *caliente*, la salsa cubaine est la danse idéale pour bouger son corps sur une musique ensoleillée !

La salsa cubaine vient de la danse *casino* des années 1950 et prend ses racines dans le *son cubain*. Néanmoins la salsa commence à se développer en Europe à partir des années 90 et est désormais connue dans le monde entier.

C'est avant tout une danse de rue, populaire et sociale. Elle est rapide et énergique: un bon moyen de se dépenser.

Envie d'essayer ? Et pour ceux et celles qui nous accompagneront à notre voyage à Cuba, envie d'avoir un avant-goût de celui-ci ?

Rejoignez-nous à la soirée d'initiation à la salsa cubaine organisée par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

Cette soirée s'adresse tant aux avocats qu'à toute personne intéressée.

**Lieu :** La Tentation, 28 rue de Laeken, à 1000 Bruxelles

**Heure :** 19h00 - ouverture des portes - cocktails cubains (et autres boissons) vendus au bar 19h30-21h00 - Initiation à la salsa cubaine

**Prix :**

Participation (par personne) :

- Membres de la Conférence: 10 €
- Non-membres de la Conférence : 15 €

Inscriptions valables uniquement via notre site web : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) et sur paiement préalable.

Le nombre de participants est limité à 50 personnes. Il n'est pas obligatoire, mais préférable, de s'inscrire avec un(e) partenaire pour assurer la parité entre hommes et femmes.

Le droit d'inscription n'est pas remboursable.

## THÉÂTRE :

« Le Kid »

12 avril 2016

« Le Kid » met en scène Rodrigue et Chimène de nos jours !

Ils sont immortels parce que virtuels et ont donc près de 375 ans de mariage. Cela pose quelques problèmes, d'autant que leur fils Diègue, parfait ado bobo, a l'art de les mettre dans des situations... cornéliennes !

Les parents s'expriment en vers et Diègue en « ver-lan » ou presque.

Cette pièce a été récemment jouée au Théâtre de Paris et sera interprétée, au vestiaire des avocats, par Mes Jehanne Sosson et Hippolyte Wouters, ainsi que Messieurs Dominique Dewolf et Michâel Manconi.

**Lieu :** Vestiaire des avocats

**Heure :** 19h30

**Prix :**

- Membres de la Conférence : 10 €
- Non-membres de la Conférence : 15 €

## CONFERENCE KOEN LENAERTS

La Cour de justice dans un monde qui change

14 avril 2016

Koen Lenaerts est le président de la Cour de justice de l'Union européenne depuis le 8 octobre 2015.

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles le reçoit pour une conférence portant sur l'évolution de la Cour de justice.

En donnant un aperçu général des affaires récentes qui ont trait aux défis actuels de la construction européenne et qui ont dès lors attiré l'attention

non seulement des milieux juridiques mais également du grand public, telles que les affaires relatives à la lutte contre le terrorisme (Kadi et ZZ), à la crise économique (Gauweiler, Dano et Alimanovic) ainsi qu'à l'environnement (AATA et Conseil/Stichting Natuur), la conférence de M. le président Koen Lenaerts visera à mettre en exergue le fait que la Cour de justice est souvent confrontée à résoudre des questions difficiles et complexes dont la résolution implique la mise en balance d'intérêts opposés.

**Inscriptions :**

Inscription préalable obligatoire, à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

**Lieu :** Salle des audiences de la Cour d'appel

**Heure:** 18h00

**Prix :**

- Membres de la Conférence: 5,00 €
- Non-membres de la Conférence: 10,00 €

Inscriptions par courriel à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be)

## PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

### La vélosophie de Jean-Marc Gollier

21 avril 2016

**LE PRÉSENT :** Nous sommes de plus en plus nombreux à adopter le vélo comme moyen de transport quotidien. Notre confrérie est ouverte à tous, joviale, frugale et communicative. Nous caressons tous les jours les courbes de la terre. Nous ne craignons pas les caprices du temps.

**LE PASSÉ :** Notre démarche (en fait : notre coup de pédales) s'enracine au plus profond de la nature humaine, là où se conjuguent l'audace du chasseur-cueilleur, la technique moderne du torpédo ou du dérailleur et l'endurance du corps physique sans cesse éprouvé dans sa beauté.

**L'AVENIR :** Notre engagement est immédiatement fructueux et source de jouissances durables.



### Tintin, juriste et médecin

26 avril 2016

Tous deux sont professeurs à l'ULB. L'un à la faculté de droit, l'autre à celle de médecine.

Tous deux vouent une grande affection au barreau. L'un en a fait son métier, l'autre y a trouvé sa moitié.

Tous deux sont des spécialistes reconnus dans leurs domaines respectifs. L'un en droit civil, l'autre en endocrinologie.

Tous deux partagent la même passion pour l'œuvre d'Hergé.

Réunir à la même table **Tintin, François Glansdorff** et **Michel Fuss**, c'est partir en voyage et retomber en enfance. Celle qui dure de 7 à 77 ans.

Embarquement le 26 avril 2016, au vestiaire des avocats, pour une soirée bercée d'anecdotes inénarrables et d'analyses joyeusement affûtées, qui vous démontreront que Tintin était non seulement reporter et aventurier, mais également juriste et médecin.

**Lieu :** Palais de justice, Vestiaire des avocats **Heure :** 20h00 **Prix :** Membres de la Conférence : 10 € – Non-membres de la Conférence : 15 €

## CONCERT

### « Machine Arrière »

2 mai 2016

Quatre artistes - Elisabeth De Wolf, Grégory d'Hoop (flûtes) Marie Cogels (accordéon) et Marie-Noëlle Bette (orgue) - nous montreront que leurs instruments, rarement réunis, ont en commun le souffle naturel qui porte leur chant.

Ils vous proposeront un programme réjouissant de musiques classiques et populaires, d'arrangements et de créations contemporaines.

L'élégance et le raffinement de leur prestation, l'association étonnante et

explosive de leurs instruments nous guideront dans des voies sonores encore inexplorées. A n'en pas douter, celles-ci vous raviront.

Une soirée enchanteresse à ne rater sous aucun prétexte, suivie d'un drink lors duquel vous aurez l'occasion de rencontrer les artistes.

**Lieu :** Église Notre Dame du Perpétuel Secours

avenue des Archiducs, 66  
1170 Bruxelles

**Heure :** 20h00

**Prix :**

• Membres de la Conférence : 15 €

• Non-membres de la Conférence : 20 €

## PRIX LE JEUNE ET JANSON

25 mai 2016

Au mois de mai, le printemps est aussi celui de l'éloquence. On y voit fleurir le talent de jeunes avocats venus se disputer les prestigieux **prix Le Jeune et Janson**.

Le concours est ouvert aux stagiaires de deuxième et troisième année. Seuls ou en duo, ils plaideront la cause de leur choix devant un jury composé de la commission et du directoire de la Conférence du jeune barreau, ainsi que de membres de l'Association des prix Le Jeune et Janson.

Réalistes ou plus extravagantes, ces plaidoiries n'obéissent qu'à une seule règle : celle de l'originalité.

Chaque candidat disposera d'une dizaine de minutes pour emporter la conviction du jury.

Il tentera de parvenir au subtil équilibre que Cicéron résume en trois mots : instruire, plaire et émouvoir. *Docere, placere, movere*.

Le concours Le Jeune et Janson est une occasion unique pour les jeunes avocats de démontrer leur goût et leur maîtrise de ce qui fait l'essence de notre profession.

Amis stagiaires, saisissez l'opportunité qui vous est offerte et tentez de remporter l'un des prix. Si vous deviez encore hésiter, prenez contact avec les commissaires du jeune barreau... ils sauront vous convaincre de relever ce défi!

La promotion de cette année portera le nom de John Kirkpatrick.

Les candidats sont invités à se manifester pour le 20 mai 2016 au plus tard, par courriel : [secretariat@cjbb.be](mailto:secretariat@cjbb.be).

La participation au concours est gratuite, tant pour les spectateurs que pour les candidats.

Comme il est de tradition, le concours sera suivi d'un dîner convivial, dans un lieu qui vous sera prochainement communiqué.

**Lieu :** Palais de justice – salle 1.33

**Heure :** 16h00

**Prix :** gratuit

# MIDIS DE LA FORMATION

## Les devoirs des administrateurs

Mardi 15 mars 2016

Un administrateur de société a de nombreux devoirs qui sont

- soit formulés dans le Code des sociétés ou d'autres dispositions législatives ou réglementaires,
- soit recommandés par les codes de bonne gouvernance d'entreprise,
- soit encore consacrés par la jurisprudence.

L'objet de la formation est de synthétiser ces devoirs qui peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

- le devoir de loyauté, le devoir de diligence, le devoir de compétence, le devoir de discrétion.

L'impact de ces devoirs sur la responsabilité des administrateurs sera également abordé au cours de cette formation.

Les intervenantes sont Mes **Anne Tilleux** et **Julie Salteur**, avocates au barreau de Bruxelles.

## La gouvernance d'entreprise au service des PME

Mercredi 30 mars 2016

Les PME ont une importance considérable sur le paysage économique belge. Elles ne sont cependant pas toujours bien « outillées » pour répondre à certaines des difficultés auxquelles elles seront confrontées au cours de leur existence.

L'exposé, au moyen d'exemples concrets, visera à :

Relever les caractéristiques propres aux PME ; Identifier les problèmes fréquemment rencontrés au sein de ces entreprises ; Parcourir certains des mécanismes permettant de prévenir les situations conflictuelles :

Restriction à la cessibilité des titres, Valorisation et micro-liquidité, Composition équilibrée du conseil d'administration, Majorités spécifiques au CA / à l'AG, Politique de dividendes, ...

L'intervenant est Me **Pierre-Alexis Léonard**, Legal consultant chez Deminor.

## La nouvelle procédure du recouvrement des dettes d'argent non-contestées entre des commerçants

Lundi 11 avril 2016

Le recouvrement de dettes d'argent non-contestées va prochainement se faire sans intervention judiciaire. Les huissiers de justice vont assurer ce recouvrement à la demande de l'avocat du créancier.

Cette nouvelle procédure ne s'appliquera dans un premier temps qu'aux « dettes de professionnels qui se situent dans leur activité professionnelle ».

Il s'agit d'un mode de recouvrement de créances où l'huissier joue un rôle central et où le juge n'intervient plus. L'huissier ne peut être saisi que par un avocat.

La formation abordera : la philosophie de la loi et son objectif, son champ d'application, la procédure, son coût et ses avantages.

Les intervenants sont Mme **Caroline Leroy**, Mme **Caroline Demey** et Mr **Pierre-François Gilson**, Huissiers de Justice.

## Le contentieux (autour et au sein) de la copropriété

Vendredi 22 avril 2016

La loi du 30 juin 1994 a autorisé l'association des copropriétaires (ACP) à agir en justice mais cette capacité est limitée : l'ACP n'est pas une personne (morale) comme tout le monde !

Quinze ans plus tard, la loi du 2 juin 2010 a voulu éteindre certaines controverses, avec plus ou moins de succès... de même que la jurisprudence de la Cour de cassation en a précisé les contours. L'action la plus courante, à savoir le recouvrement des charges, doit aussi être examinée avec attention pour cerner les droits de l'ACP à l'encontre de ses copropriétaires.

Par ailleurs, le Code civil organise des actions judiciaires internes à la copropriété : l'action en annulation d'une décision d'AG, l'action en rectification des quotes-parts, l'action en abus de minorité, etc. Ces actions sont spécifiques au régime de la copropriété forcée et doivent être maniées avec dextérité pour éviter les faux-pas.

Cette formation a pour but de faire le point sur les différentes procédures envisageables au sein d'une copropriété et sur la responsabilité de l'ACP, tant à l'égard des copropriétaires qu'à l'égard des tiers, en tenant compte de la jurisprudence des 10 dernières années.

L'intervenant est Me **Vincent Defraiteur**, avocat au barreau de Bruxelles.

### Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles)

De 12h à 14h

### Participation aux frais :

Stagiaires: 10 €

Autres participants: 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom – titre du MDF »

### Formation permanente :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

## Les contrats web et informatiques

Mardi 26 avril 2016

Cette formation portera sur les points suivants :

- 1) Des contrats informatiques/web particuliers : les contrats d'externalisation d'un système
  - le contrat d'outsourcing
  - le contrat SAAS (Software as a service)
- 2) La protection des logiciels et des bases de données
- 3) Les clauses indispensables/sensibles des contrats informatiques et web (réversibilité, maintenance et assistance technique, traitement des données)

Les intervenants sont Mes **Frédéric Deschamps** et **Caroline Lambilot**, avocats au barreau de Bruxelles.

## Présentation de l'application Salduzweb

Vendredi 29 avril 2016

Lors de la formation Salduzweb, les participants feront connaissance avec l'application Salduzweb, qui aide à la recherche d'un avocat pour l'assistance d'un suspect. Le fonctionnement de l'application et le processus de la recherche d'un avocat seront expliqués en détail.

Sur la base de quelques exemples concrets, les différentes étapes de processus seront présentées.

L'intervenant est M. **Michel Beaucourt**, ICT Consultant chez Diplad.

## Les marchés publics de services d'avocat : aspects pratiques à l'aune de la réforme à venir

Mardi 10 mai 2016

La participation à un marché public n'est pas une sinécure, surtout lorsque l'on en a pas l'habitude. C'est un parcours souvent semé d'embûches qui nécessite une certaine anticipation dans la collecte des documents exigés par les pouvoirs adjudicateurs, une bonne connaissance du marché et de ses concurrents pour éviter tout travail inutile et, parfois, quelques touches d'originalité pour se démarquer de ses confrères co-soumissionnaires.

Ce midi de la formation sera l'occasion d'aborder quelques aspects pratiques de la remise d'une offre à un marché public d'avocat.

Il sera également l'occasion de tracer les grandes lignes du régime qui sera applicable aux marchés d'avocats après la transposition des directives 2014/24 et 2014/25, qui devrait intervenir avant la fin de l'année.

L'intervenant est Me **François Viseur**, avocat au barreau de Bruxelles.

## Mesures judiciaires alternatives

Vendredi 13 mai 2016

La formation Prélude s'adresse à des auteurs d'infractions impliquant une victime « personne physique », telles que vols, coups et blessures, rébellion, dégradations ou menaces. Les cadres juridiques sont la médiation pénale, le sursis et la suspension probatoires et, dès son entrée en vigueur, la peine de probation autonome. Ce midi de la formation sera consacré à la présentation du cadre juridique au sein duquel la formation Prélude peut être proposée ou prononcée.

L'intervenant est Mme **Joëlle Legrève**, Responsable Sensibilisation – Arrondissement de Bruxelles auprès de l'asbl Prélude.

### Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

De manière subsidiaire, elles peuvent se faire par par courriel à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou fax au : 02 519 85 61. Merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Attention, en cas de forte affluence :

1. Un paiement sans inscription en temps opportun via le site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) peut poser problème et compliquer la tâche de la Conférence.
2. Les midis de la formation sont fixés à 12h00. A compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs dans la même hypothèse nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

La législation du Groupe Larcier  
ne dort jamais !

NOUVELLE ÉDITION 2015-2016

# Les Codes belges

18 Codes pour 18 thématiques juridiques



Vos Codes sont mis  
à jour mensuellement  
sur [www.stradalex.com](http://www.stradalex.com)

strada  
lex

**-15%**

Abonnez-  
vous

à la collection complète  
OU au(x) tome(s) de votre choix.

Découvrez la collection complète sur [www.bruylant.be](http://www.bruylant.be)

[commande@larciergroup.com](mailto:commande@larciergroup.com)  
c/o Larcier Distribution Services sprl  
Fond Jean Pâques, 4 b • 1348 Louvain-la-Neuve • Belgique  
Tél. 0800/39 067 – Fax 0800/39 068



bruylant

[www.bruylant.be](http://www.bruylant.be)

# COLLOQUES

## La procédure de réorganisation judiciaire

24 mars 2016

Personne ne conteste que la procédure de réorganisation judiciaire (souvent désignée par son acronyme PRJ) se soit installée durablement dans le paysage socio-économique et judiciaire.

Le succès ayant peut-être dépassé les espérances, la réforme législative de 2013 a eu pour but avéré d'en durcir les conditions d'accès ; la procédure n'en a pas pour autant perdu les faveurs des entreprises en difficulté puisque l'on comptait encore 1116 octrois de sursis en 2014, pour 1389 en 2013.

On peut critiquer la loi, la dire imparfaite ou anticoncurrentielle. Certains imaginent même d'en obtenir la suppression. Il reste qu'aujourd'hui, la Belgique ne pourrait, seul pays dans l'environnement international qui est le sien, se dispenser d'offrir aux débiteurs en difficulté les trois options que tout régime moderne de l'insolvabilité se doit de proposer : payer, se réorganiser ou disparaître. Dans ce contexte, le gouvernement prépare d'ailleurs son insertion dans le Code de droit économique et la redynamisation de la procédure.

**13h45 Accueil et introduction**, par **Pierre-Yves Thoumsin**, président de la Conférence du jeune barreau

**14h00 Les mandataires**, par **Ivan Verougstraete**, Président honoraire de la Cour de cassation

**14h30 Les effets de la décision octroyant le sursis**, par **Cédric Alter**, avocat et maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles

**15h00 Questions – réponses**

**15h15** Pause

**15h30 Accords amiables**, par **Michèle Grégoire**, avocate à la Cour de

cassation, Professeure et Présidente du Centre de Droit privé à l'Université Libre de Bruxelles, Professeure invitée à l'Université Paris II Panthéon Assas

**16h00 Accord collectif**, par **Zoé Pletinckx**, Juge au Tribunal de commerce francophone de Bruxelles

**16h30 Transfert d'entreprise sous PRJ – sous faillite – sous liquidation judiciaire. Que choisir ?**, par **Jean-Philippe Lebeau**, Président du Tribunal de commerce du Hainaut

**17h00 Questions – réponses**

**17h30 Clôture**

**Inscriptions :** Inscription préalable obligatoire. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

**Prix :**

**Sans l'ouvrage**

- membres de la Conférence : € 35,00
- non-membres de la Conférence : € 45,00
- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : € 30,00

**Avec l'ouvrage** « Guide de la procédure de réorganisation judiciaire » de J.-Ph. Lebeau et C. Alter (Wolters Kluwer, 2015)

- membres de la Conférence : € 85,00
- non-membres de la Conférence : € 95,00
- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : € 80,00

**Points de formation :** 3 points de formation

**Lieu :** Auditoire SPF Justice, Boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles



**SOBELFIA**  
**DARCHAMBEAU**  
Insurance Broker

Nous vous offrons  
un check-up de vos assurances  
sans engagement de votre part.

Contactez-nous :  
[ch.darch@sobelfia.be](mailto:ch.darch@sobelfia.be)

**SOBELFIA-DARCHAMBEAU**

Av. Van Volxem, 264 - 1190 Forest • Tél : 02 344 68 64 -  
FSMA 63158A

## La révolution digitale et les start-ups

21 avril 2016

Dans un contexte économique marqué par plusieurs années de crise, un secteur fait mieux que tirer son épingle du jeu: c'est celui de l'économie digitale, ou encore économie de l'internet.

Les technologies numériques sont d'ailleurs devenues bien plus qu'un simple secteur économique parmi d'autres; elles constituent en réalité un paradigme nouveau qui vient redéfinir et qui invite à réinventer l'ensemble des secteurs économiques traditionnels, et même la société dans son ensemble.

Les entrepreneurs belges et européens ne peuvent ignorer ce phénomène, sous peine d'être définitivement dépassés par ceux de pays, tels que les Etats-Unis et plus récemment l'Inde, qui ont vu naître ou qui ont compris plus tôt l'importance de cette révolution.

On appelle généralement «start-ups» les entreprises qui tirent ainsi parti des formidables potentialités qu'offre le monde digital.

Les autorités européennes et belges semblent avoir pris conscience du retard que nous accusons dans ce domaine, et de la nécessité corrélative d'adapter le cadre réglementaire à ce nouveau paradigme. Par ailleurs, plusieurs instruments sont d'ores et déjà à disposition des start-ups belges, comme autant d'opportunités pour le juriste qui sait les déceler et les adapter aux besoins et contraintes des start-ups.

Ce sont ces divers instruments et réformes, actuels et prochains, que le présent colloque a pour ambition de présenter. Ils seront abordés d'une manière qui se voudra simple, claire et synthétique, dans le but de démystifier les technologies du numérique et leur réputation de complexité technique, afin d'en exposer les aspects essentiels pour le juriste.

Le colloque sera rehaussé par la présence de Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Agenda Digital **Alexander De Croo**.

Direction scientifique : **Julie-Anne Delcorde**

**08h30** Accueil des participants

**09h00** Mot d'introduction : **Pierre-Yves Thoumsin**, Président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

**09h15** Première Partie : Le financement des start-ups et la finance électronique

Le financement des start-ups : Aspects de droit financier et réglementaires, par **Henri Culot**, Chargé de cours invité à l'UCL, Professeur invité à l'USL-B et Avocat au barreau de Bruxelles

Développements fiscaux récents en matière d'économie digitale par **Pierre Desenfans** et **Nicolas Delvigne**, Avocats au Barreau de Bruxelles

**10h45** Pause-café

**11h00** Reprise des travaux

Les monnaies parallèles – virtuelles par André-Pierre André-Dumont, Maître de conférences à l'UCL et Avocat au Barreau de Bruxelles

**11h45** Discussions et premier panel d'experts

**12h30 – 14h00** Lunch

**14h00** Deuxième Partie: Le fonctionnement des start-ups

Aspects contractuels et de protection des consommateurs dans le commerce en ligne par Hervé Jacquemin, Chargé d'enseignement à l'UNamur (CRIDS), Chargé de cours invité à l'UCL et à l'ICHEC et Avocat au barreau de Bruxelles.

Outils de droit des sociétés et simplification administrative par Julie-Anne Delcorde, Avocat au Barreau de Bruxelles

**15h30** Pause-café

**15h45** Reprise des travaux

Droits intellectuels et économie collaborative ou « de partage » par Benjamin Docquir, Collaborateur scientifique à l'ULB (Centre de droit privé, Unité de droit économique) et Avocat au Barreau de Bruxelles

Les objets connectés et les défis européens actuels en matière de protection des données à caractère personnel par Christel Brion et Heidi Waem, Avocats au Barreau de Bruxelles et Yves Hendrickx, Juriste

**17h00** Discussions et deuxième panel d'experts

**17h45** Fin des travaux

### Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

### Prix :

Le prix de la participation est fixé à :

- Stagiaires membres de la Conférence et étudiants (sur présentation carte) : 80 €

- Stagiaires non membres de la Conférence et membres CJBB : 100 €
- Non-membres : 120 EUR

Prix de l'ouvrage à déterminer

### Points de formation :

6 points de formation permanente

**Lieu :** La Chaufferie (Arsenal), Rue des Pères Blancs 6, 1040 Etterbeek

## Les obligations contractuelles

28 avril et 3 mai 2016

Sous la direction scientifique de Marie Dupont, avocate, spécialiste en droit des contrats, assistante à l'Université Libre de Bruxelles

Aucun juriste ne peut faire l'économie du droit des obligations. L'importance de cette branche du droit, fondamentale, vaste et complexe, justifie l'intérêt que lui porte la Conférence du jeune barreau de Bruxelles à travers 8 interventions, réparties en deux après-midis, sur des thèmes aussi variés que les applications qui découlent des règles étudiées.

Que vous soyez familier du droit des obligations ou non, ce colloque sera l'occasion de vous (re)mettre à niveau sur des thèmes récurrents et dont les applications sont en perpétuelle évolution.

### Jeudi 28 avril 2016

**14h00 Accueil**, par **Pierre-Yves Thoumsin**, président de la Conférence du jeune barreau

**14h10 Introduction**, par **Marie Dupont**

**14h15 Le contrat soumis à condition suspensive**, par **Maxime Berlingin** (avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'Université Saint-Louis – Bruxelles) et **Marie Dupont** (avocate au barreau de Bruxelles, spécialiste en droit des contrats et assistante à l'Université Libre de Bruxelles)

**15h00 La distinction entre les effets internes et les effets externes du contrat**, par **Rafaël Jafferli** (Chargé de cours titulaire de la chaire de Droit des obligations à l'Université Libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles)

**15h45 Pause-café**

**16h15 Actualités de l'action directe du sous-traitant dans la jurisprudence récente**, par **Erik Van Den Haute** (professeur à l'Université Libre de Bruxelles) et **Charles-Edouard Lambert** (avocat au barreau de Bruxelles, assistant à l'Université Libre de Bruxelles)

**17h00 La cession de créances**, par **Christine Biquet-Mathieu** (Professeur ordinaire à l'Université de Liège)

**17h45 Questions / Réponses**

**18h00 Fin des travaux**

### Mardi 3 mai 2016

**14h00 Accueil**, par **Pierre-Yves Thoumsin**, président de la Conférence du jeune barreau

**14h10 Introduction**, par **Marie Dupont**

**14h15 L'exception d'inexécution : *capita selecta***, par **Sanne Jansen** (chercheuse postdoctorale et aspirante de la FWO à la KU Leuven)

**15h00 Abus de droit contractuels dans l'exécution du contrat : critères et sanctions**, par **Sophie Stijns** (professeur ordinaire KU Leuven, Institut du droit des obligations) et **Françoise Auvray** (assistante KU Leuven, Institut du droit des obligations)

**15h45 Pause-café**

**16h15 Aspects du dommage réparable et des dommages et intérêts**, par **Paul Alain Foriers** (avocat à la Cour de cassation, professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles)

**17h00 Effets des mécanismes d'interposition de personnes**, par **Jean-François Germain** (avocat au barreau de Bruxelles, chargé d'enseignement à l'Université Saint-Louis – Bruxelles)

**17h45 Questions / Réponses**

**18h00 Fin des travaux**

### Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire, à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

### Prix :

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café est fixé à :

- membres de la Conférence : 75 €
- non-membres de la Conférence : 90 €
- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : 60 €

**Points de formation** : 6 points de formation

**Lieu** : auditoire ING, Avenue Marnix 24 1000 Bruxelles

## L'évolution de la jurisprudence Antigone sous le triple axe, pénal, social et fiscal

26 mai 2016

**14h00 Accueil**, par **Pierre-Yves Thoumsin**, président de la Conférence du jeune barreau

**14h15 Exposé introductif – Evolution de la jurisprudence Antigone**

**14h30 Antigone : Les prémices ayant conduit à l'arrêt de la Cour de cassation du 14 octobre 2003**, par **Marie-Aude Beernaert**, Professeur à l'Université catholique de Louvain.

**15h00 Antigone : Les évolutions législative et jurisprudentielle en droit pénal**, par **Pierre Monville**, avocat et assistant à l'Université Libre de Liège en droit pénal et de la procédure pénale, et **Damien Holzappel**, avocat et assistant à l'Université Libre de Bruxelles en droit pénal et procédure pénale.

**15h30 Antigone : évolution en droit social**, par **Sylvie Lacombe**, avocat.

**16h00 Pause-café**

**16h30 Antigone : évolution en droit fiscal**, par **Sabrina Scarnà**, avocat et chargée de conférences à la Solvay Brussels Schools of Economic and Management.

**17h00 Droit comparé : Analyse comparative sous l'angle du droit français**

**17h30 Questions / Réponses**

**17h45 Conclusions**

**18h00 Fin des travaux**

**Inscriptions** : Inscription préalable obligatoire. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

### Prix :

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café est fixé à :

- membres de la Conférence : 55 €

- non-membres de la Conférence : 70 €
- stagiaires membres de la Conférence et étudiants : 40 €

Prix de l'ouvrage à déterminer

**Lieu** : auditoire SPF Justice, Boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles

# 2 AVOCATS 1 RESTO



Par François Viseur et Camille Cornil

## DOLCE AMARO

*Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.*

### Dolce Amaro

Chaussée de Charleroi, 115 à 1060 Saint-Gilles

Tél. 02 538 17 00

[www.dolceamaro.be](http://www.dolceamaro.be)

ouvert du lundi au samedi, midi et soir, sauf le samedi midi.

### Situation

**Camille (C.):** Situé à un quart d'heure à pied de la Place Poelaert (ou à deux arrêts de tram avec le 92), le Dolce Amaro (comprenez le « Doux Amer ») est un des restaurants (italiens) les plus chics des environs du Palais de Justice, et certainement le plus propice à un repas d'affaires. Deux grands oliviers de part et d'autre de la porte d'entrée vous accueillent d'emblée en terre italienne : « *Buongiorno signora...* ». L'espace à l'intérieur est vaste et aérien. Sobre, contemporain et élégant.

**François (F.):** Le nombre d'avocats dans un établissement étant proportionnel au nombre de cabinets dans un rayon de 500 mètres dudit restaurant, au Dolce Amaro, vous serez entouré de confrères, que vous le vouliez ou non. N'espérez donc pas y être incognito, même s'il est vrai que l'endroit est suffisamment vaste pour empêcher les oreilles indiscretes.

### Service

**C.:** Le service est assuré par une équipe 100 % italienne. L'accent italien des garçons de salle qui énoncent en français les suggestions du jour est irréprochable. Service impeccable : la liste des suggestions est détaillée (avec cet accent...) sur le bout des doigts, aucun ingrédient des préparations du chef ne sera omis. Leurs prix, par contre, sont fournis sur demande uniquement. Un verre de vino rosso vous est également proposé pour agrémenter votre repas.

**F.:** Pas de carte à midi : quelques suggestions (toutes, il est vrai, plus appétissantes les unes que les autres mais, parfois, assez chères) et un lunch, qu'on ne vous propose que du bout des lèvres quand vous le demandez. Certes, il est d'un (sans doute trop) excellent rapport qualité-prix (environ 20 EUR), mais pourquoi le faire si ce n'est pas pour le proposer ? Sinon, rien à redire : service attentif, rapide, souriant sans être ni obséquieux, ni trop présent.



### Repas

**C.:** Un choix classique de pâtes, viandes ou poissons. J'hésite entre le veau fondant en carpaccio ou la pasta à la mozzarella, tomate et olive. Comme celui de mon comparse, mon estomac élit le second plat. Un plat de pâtes traditionnel parfaitement exécuté dans lequel la sauce, les arômes et les pâtes al dente formaient une parfaite union. Me sachant dans un restaurant haut de gamme, j'ai trouvé le rapport qualité-prix au rendez-vous : un peu cher, mais très bon.

**F.:** Difficile de trouver quelque chose à redire. Le Dolce Amaro fait la part belle aux produits : mozzarella, truffes, tomates, ragu, pâtes et poissons dans des portions généreuses et appétissantes... c'est beau, c'est bon, c'est classe, mais on ne vous y volera pas avec un morceau d'espadon au court-bouillon et deux fèves des marais à 45 EUR comme dans certains étoilés italiens de la capitale.

### Conclusion

Que ce soit en été pour profiter de la grande terrasse ensoleillée, ou le reste de l'année à l'intérieur, le Dolce Amaro est une adresse parfaite pour un repas d'affaires ou un lunch entre collègues gastronomes et amoureux des bons produits italiens. Son seul défaut : tout est sans doute un peu trop bien organisé, un peu trop parfait, un peu trop chic, pour qu'on s'y sente vraiment en Italie.

Niveau prix, l'addition peut rapidement grimper même si le midi, en prenant le lunch, on s'en sort pour moins de 40 EUR par personne avec un verre de vin et un café.

© Stéphanie Biteau



## RENCONTRE AVEC SANG HOON DEGEIMBRE



Par  
Melissa Sayeh

### SAN

Rue de Flandre, 19 -  
1000 Bruxelles  
Ouvvert du lundi au  
vendredi de 12h à 14h  
et de 19h à 22h30  
[www.sanbxl.be](http://www.sanbxl.be)

8 H45, il « pleut des cordes »... Le bus n'avance pas. La journée s'annonce difficile... rien ne va comme prévu. Je cours, cours... l'on m'attend. Je ne veux pas le faire attendre. Ce n'est pas facile d'accéder à la rue de Flandre, près de la Place Sainte-Catherine. Et pourtant, j'y ferai une découverte qui va éclairer ma journée. Celle du chef Sang Hoon Degeimbre et de son nouveau restaurant « SAN ». Heureusement, tout comme moi, il est arrivé en retard. Je suis sauvée, tout le monde est décontracté.

Le lieu me plaît. Le cadre est accueillant, et la décoration est apaisante.

Son équipe est déjà au travail. Il faut préparer tout le nécessaire pour le déjeuner.

Doublement étoilé au guide Michelin, 4 toques sur 5 et une cote de 18,5 sur 20 au Gault et Millau, Sang Hoon Degeimbre s'inscrit parmi les figures emblématiques belges de la restauration.

Je dois bien admettre qu'il m'impressionne.

Cependant, le chef est d'une accessibilité et d'une gentillesse qui me laissent presque sans voix. Il m'explique qu'il n'a jamais travaillé pour la récompense, même si c'est toujours gratifiant d'en recevoir une.

Il ne se destinait pas à la cuisine. Au départ, il aimait surtout manger. Au fur et à mesure son appétit le conduisit à cuisiner.

Je l'interroge alors sur sa cuisine et ses influences culinaires.

Il me confirme qu'il est influencé par l'Asie. Ceci est probablement dû à ses origines, même s'il m'indique avoir découvert son pays d'origine, la Corée, il y a seulement 7 ans.

Je lui demande alors s'il définirait sa cuisine comme étant une cuisine moléculaire. Il me corrige. Sa cuisine est, selon lui, contemporaine. Cependant, il reconnaît avoir été influencé par Hervé This, l'inventeur de la gastronomie moléculaire. Une meilleure connaissance des aliments, de la cuisine et des mécanismes de transformation culinaire permet de créer de meilleurs plats.

C'est dans cet esprit qu'il a créé le restaurant « L'air du temps » situé à Liénu. Le cadre est époustoufflant.

Cette année, il a ouvert le « SAN », au cœur de Bruxelles, bien plus proche de notre Palais de Justice. L'endroit est agréable et reposant pour un lunch ou un dîner. Il est possible d'y faire une réservation jusqu'à 20 personnes.

Il m'explique que l'objectif n'est pas de reproduire ce qui est pratiqué à « L'air du temps ». SAN est davantage un « bistro gastronomique », sans le service d'un restaurant deux étoiles, et dont la cuisine est influencée par ses voyages. Car le chef voyage énormément dans le cadre de son travail, pour participer notamment à des congrès culinaires.

Son équipe est essentiellement concentrée sur la cuisine, pour servir des plats de qualité. L'essentiel demeure le goût. L'idée est de servir une cuisine abordable sans transiger sur la qualité. Petite touche d'originalité en plus : tout se mange dans des bols, à la cuillère.

Ensuite, je ne peux m'empêcher de lui demander sous quelle forme se décline le mieux l'avocat. Il me répond, non sans fous rires (échangés), qu'il n'est pas évident de trouver un avocat bien mûr. Il est d'ailleurs difficile de le reconnaître uniquement à sa peau. Pour le savoir, il faut que son noyau se détache facilement. Selon lui, c'est nature que l'avocat est le meilleur. Mais il faut éviter qu'il ne s'oxyde trop vite. « Si l'on tripote trop l'avocat, il perd de sa consistance ».

Je clos le chapitre de l'avocat. Je suis convaincue. L'avocat est meilleur au naturel.

Notre rencontre s'achève sur l'avenir. Quelle sera la cuisine de demain ? Selon lui, la conservation des aliments par le biais de la fermentation va prendre une place prépondérante. Il m'explique qu'il conserve lui-même, en hiver, les légumes cueillis durant l'été par le biais de la fermentation. Le Kimchi, processus de fermentation d'origine coréenne, a d'ailleurs été reconnu comme étant particulièrement sain. J'ai goûté et c'est très bon !

Pour lui, la cuisine se résume en trois éléments : la technique, le produit, et l'émotion. Et cette dernière occupe une place non négligeable dans son travail. La prise de conscience de l'homme dans son rôle à jouer sur l'environnement a un impact sur notre mode d'alimentation. Il entend privilégier l'économie locale car c'est important.

Aïe, il est 10h30. Je dois filer en audience.

Après un « selfie », non sans émotion, je m'en vais de chez SAN. Merci Chef. Quelle belle rencontre !

© Stéphanie Biteau



© Stéphanie Biteau



© Stéphanie Biteau



# LA MELODY DU BONHEUR

Par LedSeb

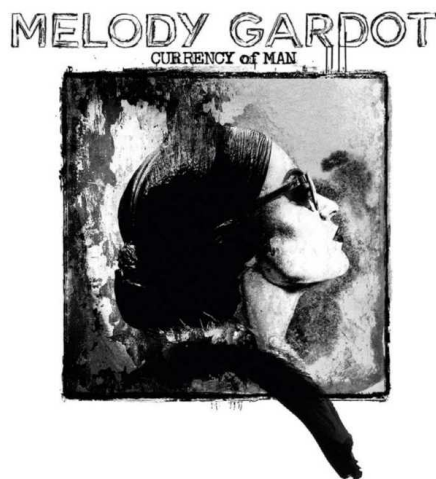
En 1971, **Serge Gainsbourg** nous racontait *l'histoire de Melody Nelson*, cette aimable petite conne, qu'il n'avait connue qu'un instant.

Au fil d'un album sensationnel, pièce capitale de l'histoire de la musique, même pour de nombreux anglophones qui s'en sont réclamés, ce chef d'œuvre alliait, dans un parfait équilibre, guitare, cordes orchestrales et le phrasé lent et inimitable de Gainsbarre.

L'album débutait par un Gainsbourg qui accostait, au volant de sa Rolls à la Venus d'argent hautaine et dédaigneuse, des trottoirs mal famés, lorsque, tout à coup, il vint heurter une cycliste aux cheveux rouges (et c'est leur couleur naturelle), de 14 automnes, et 15 étés, *Melody Nelson* et dont il tombera éperdument amoureux.

L'histoire de **Melody Gardot** débute comme celle de Melody Nelson, par un accident.

A peine âgée de 19 ans, en 2003, et alors qu'elle est sur son vélo, elle est fauchée par un véhicule dont le conducteur prend la fuite.



Pour se remettre de ses graves blessures, Melody Gardot va rester près d'un an à l'hôpital et se soigner notamment par la musicothérapie et l'écriture de chansons.

Son univers de prédilection sera le jazz mais elle va le teinter de multiples influences, blues, pop-rock, folk, accompagné de sa voix suave, calme, fragile et forte à la fois, le tout aboutissant à un son très riche, très personnel et reconnaissable entre tous.

L'accident dont elle a été victime a évidemment laissé des traces lourdes et permanentes, et notamment une hypersensibilité à la lumière, la contraignant à porter constamment ses lunettes noires.

Une identité sonore et une identité visuelle, la belle a tout pour réussir, ce qu'elle ne manque pas

de faire dès 2005 où elle se fait très vite repérer dans son Philadelphie natal.

La comparaison avec **Norah Jones** ne tarde pas, et à raison, puisque on retrouve chez les deux cette ambiance jazz, mâtinée de pop douce et intimiste.

En 2015, Melody Gardot, tout en gardant le son qui est le sien, avec ses cuivres, ses cordes et sa légère guitare, va emmener ses auditeurs dans un album beaucoup plus sombre et introspectif, *Currency of a man*.

Quel coup de maître ! Quel coup de cœur ! Dès la première écoute, on est subjugué, envoûté, charmé, torturé, incapable de détourner l'attention de ce qui nous est offert pendant un peu plus de 30 minutes absolument magnifiques.

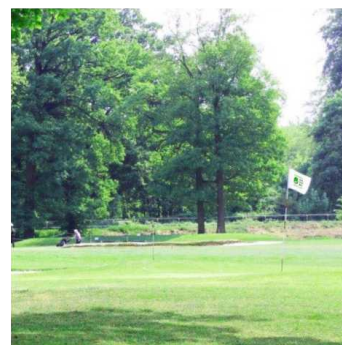
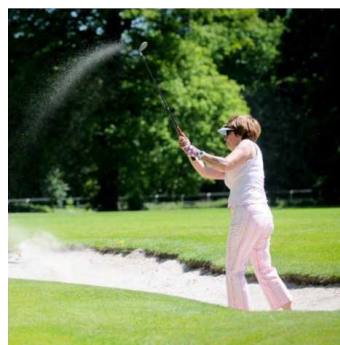
Car cet album ne s'écoute pas de loin, en fond musical, avec une attention légère et clairsemée. Au contraire, il s'écoute avec intensité. C'est un album à écouter de préférence tard le soir, seul et à vivre de bout en bout, sans jamais en perdre une miette.

Et même quand il arrive à son terme, on ne peut s'empêcher d'écouter le silence qui s'ensuit durant quelques précieuses secondes.

Aucune fausse note, aucune chanson de trop, un climat superbe, on en sort absolument séduit.

On a envie de reprendre Gainsbourg quand il fredonnait *Ah Melody, tu m'en auras fait faire des conneries*.

**BRUSSELS**  
**DR**  
**OH!**  
**ME**  
**GOLF CLUB**  
Academy and Training Center



## Brussels Droh!me Golf Club Le golf 9 trous au cœur de Bruxelles!

*Un cadre époustouflant à l'orée de la forêt de Soignes, à l'Hippodrome de Boitsfort, perle verte de notre patrimoine bruxellois.*

Nous sommes ouverts à tous, des débutants aux confirmés, aux entreprises pour des séminaires, team building ou formations.

### Offre spéciale pour adhérents de La Conférence!

Munis de cette publication, vous profiterez d'une réduction de 20% sur la cotisation Full Member (970€ au lieu de 1213€).

Plus d'information sur le Brussels Droh!me Golf Club  
ou sur le Droh!me Golf Business Club: [www.bdgc.be](http://www.bdgc.be) ou [info@bdgc.be](mailto:info@bdgc.be)

Chaussée de la Hulpe 53a  
Terhulpensteeweg 53a  
Bruxelles 1180 Brussel  
[t] 32 2 672 22 22 - [f] 32 2 675 34 81  
[info@bdgc.be](mailto:info@bdgc.be)  
[www.bdgc.be](http://www.bdgc.be)

# 175 ANS DE CONFÉRENCE



175 ANS

*La Conférence du jeune barreau de Bruxelles fête cette année ses 175 ans. A l'initiative de Jean Cruyplants pour les 150 ans, la Conférence publiait une rétrospective des années 1841-1991. Cet ouvrage peut désormais être consulté sur notre site internet.*

*A l'occasion des 175 ans, les présidents des années 1991-2015 reviennent sur leurs plus beaux souvenirs.*

*Les archives de la Conférence sont régulièrement mises à jour sur notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be). Vous y retrouverez notamment les discours de rentrée et les anciens périodiques.*



## 1991 – 1992 : Philippe Gerondal

La plus belle année de ma vie... celle que le Barreau m'a donnée.

Ma première rencontre avec la Conférence du jeune barreau fut la rentrée solennelle de novembre 1972. Jules Michel Chomé, éblouissant dans son discours sur Uhuru Lumumba (Plaidoyer pour un homme seul), suscita en moi, alors tout jeune stagiaire, le désir d'être, un jour, l'orateur de rentrée et de parler de « Mon Charles De Gaulle ».

La Conférence combla ce désir et plus encore, puisque j'eus le bonheur de la présider en 1991-1992.

Ce fut une année faste : le Jeune Barreau a pleinement joué son rôle de cercle scientifique culturel et social des avocats. Je crois que ceux-ci ont apprécié les activités proposées, y participant en grand nombre.

Je l'affirme sans aucune arrière-pensée de comparaison avec un quelconque autre exercice. Je parle simplement de ma chance.

Une amitié sincère m'unissait à l'ancien Président, feu le bâtonnier Jean Cruyplants, à la Vice-Présidente Viviane Pouleau, au Directeur Michel Claise, à l'orateur François Brigode et aux Commissaires Hélène Stranart (secrétaire), Marc Libert (trésorier), Agnès Theunissen (périodique et revues), Bernard Delloye (palais littéraire et artistique), Berta Bernardo Mendez (secrétaire adjointe et adjointe au périodique), Luc Stallars (officier de bouche), Philippe Deschemaeker (stagiaires, exercices de plaidoirie), Xavier Grogard (cercle Marin et trésorier adjoint, rentrée, grandes festivités... bref l'homme de la situation) et Marc Fyon (prix et recyclages).

Je pouvais tout leur demander : ils avaient le souci de l'excellence.

Parmi mes commissaires, deux furent élus Orateurs de Rentrée (Marc Libert et Marc Fyon) et un fut Président (Xavier Grogard).

La première préoccupation d'un nouveau Président est de « souder » sa commission. En fait, j'ai failli la noyer : un des deux bateaux loués pour un week-end entre Grandville et Saint-Malo s'est échoué, et les Commissaires de 1ère année ont dû sauter à l'eau (c'est ce qui s'appelle se mouiller pour la Conférence)... Le loueur est mort depuis bien longtemps, mais son fils

raconte encore que ce fut la plus mauvaise expérience de sa vie. Pour nous, une très grosse facture...

Heureusement, une erreur commise par un des hôteliers, dans sa soumission pour le petit week-end (et qu'il assumait avec fair-play, moyennant un geste de ma part), nous permit de « nous refaire ». Ce week-end eut lieu à Chiny. Au programme : de la joie, de la marche, du kayak, de la barque collective, du VTT et un spectacle donné par l'Atelier Lyrique de Wallonie auquel Marc Preumont prêtait sa belle et puissante voix. Sans oublier, le dimanche, un pique-nique chez Roger Dalcq.

J'avais promis, lorsque je me suis présenté aux suffrages, d'organiser un deuxième petit week-end, à un prix réellement « plancher ». Grâce à la complicité de Chantal Pensis, mon épouse, il eut lieu à Dailly, au manège Henriët. Les cavaliers y trouvèrent des montures dignes de leurs talents et les autres, des forêts, des grottes et les étangs de Virelles comme cadre de leurs promenades.

Un souci du Président est d'obtenir des « sponsors ». La Conférence en a rarement eu autant et les finances furent rarement aussi florissantes. Je ne sais si notre principal mécène s'est ruiné pour nous, mais il fut arrêté deux ans plus tard, pour avoir escroqué ses clients...

La rentrée de Paris, est un grand moment de camaraderie. Nous avions loué deux vans et j'avais décidé que j'obtiendrais de la gendarmerie l'autorisation de les garer dans la cour d'honneur du Palais de Justice. Permission accordée, et les gendarmes ont eu la surprise d'accueillir au garde-à-vous, deux véhicules couverts de décalcomanies du genre le plus « bad boy » qui soit. J'avais rendu le « challenge » plus difficile.

Rassurez-vous, à Paris, comme partout dans le monde, nous avons représenté dignement le Barreau de Bruxelles. Ce fut, pour nous, l'occasion de faire sa promotion et de rappeler que Bruxelles devenait une ville réellement internationale (c'était pour notre Ordre, le début de la liste B pour avocats étrangers). Bien entendu, à chaque rentrée il y a des moments de convivialité. Emporté par mon enthousiasme « gaulliste », je n'ai pu m'empêcher, au balcon de l'Hôtel de ville de Montréal, de lancer un tonitruant « vive le Canada français, vive le Québec... libre ». N'ayant pas l'aura et la célébrité du Général, cela ne créa aucun incident diplomatique. Le Bâtonnier Xavier Magnée me rappelle souvent la petite escapade en hydravion privé que nous avons faite avec le Bâtonnier Legros et Chantal, à partir de Montréal vers les chutes du Niagara. Encore un beau souvenir partagé !

Notre rentrée solennelle fit honneur à notre Barreau. Jamais les délégations

étrangères n'avaient été aussi nombreuses. J'ai tenu à rappeler symboliquement la place centrale de Bruxelles en Europe en faisant débiter la séance par l'hymne de l'Union. Notre orateur, François Brigode, nous parla du « temps ». Un discours subtil et raffiné comme son auteur. Ancien orateur, je me sentais, naturellement, son complice. Je jouai, cependant, le jeu et lui fis une réplique sans concession. Quant au Bâtonnier Magnée, il fut beau joueur et nous délivra des conclusions dont il a le secret, alors que je lui avais remis ma réplique très tardivement. Son message fut un appel à la solidarité universelle et une ode à l'Afrique. Le soir, plus de mille personnes se retrouvèrent à l'Auto World pour le traditionnel banquet et la revue. Heureusement que les années précédentes, aux halles de Schaerbeek, véritable glacière, nous avions pris l'habitude de dîner avec le manteau sur les épaules, car une des chaudières du musée tomba en panne. Cela permit à Xavier Grognaard d'obtenir une solide réduction sur la facture.

La Conférence Berryer est devenue incontournable. C'est sous ma présidence qu'elle fut organisée pour la première fois, à Bruxelles, en décembre 1991. Le Ministre d'Etat Jean Gol fut notre victime inaugurale. C'est un piège que le Bâtonnier Pierre Legros et moi lui avons tendu. Il fut excellent, tout comme, nos avocats bruxellois, Luc Van Rossum, Roland Menschaert, André Risopoulou et Michel Forges. Ce dernier fut moyennement apprécié par feu Pierre Corvilain (qui faisait tinter le radiateur auprès duquel il se chauffait), ce qui valut à nos deux confrères, le plaisir de s'envoyer des amabilités pendant plusieurs années chaque fois qu'ils avaient une tribune. Quant à Bernard Delloye, dans le contre-discours, il fut égal à lui-même : brillant et provocateur. Il s'adressa à Jean Gol : « mais Jean : Gol n'est pas ton nom. C'est un diminutif de ton vrai nom ». La salle retint son souffle. La tension était palpable. Allions-nous vers le politiquement incorrect ? Vers l'insoutenable ? Après un long silence Bernard poursuivit : « Gol est le raccourci de Jonathan Livingstone le Goéland ». Un souffle de soulagement précéda un tonnerre d'applaudissements. Quant aux Secrétaires de la Conférence du Stage du Barreau de « Pââris », ils ne furent pas chahutés, comme l'était, toujours, leur Bâtonnier au dîner de soirée de la rentrée solennelle de Bruxelles... ce qui permit à la tradition Berryer de naître.

Les avocats aiment découvrir le monde. Je les ai conviés à parcourir un concentré de tous les pays, à l'exposition universelle de Séville en avril 1992. C'était la première de son genre organisée en Europe depuis l'expo 58, à Bruxelles. J'ai, aussi, eu envie de faire partager mon amour de l'Espagne historique et culturelle, mélange des cultures chrétiennes, juives et musulmanes. Imaginez le dimanche de Pâques à Cordoue et sa procession multi-centenaire, les jardins de l'Alhambra de Grenade en pleine floraison et partout, les orangers en fleurs. Mais, imaginez aussi, une corrida. Chantal, y avait convié les participants « au nez et à la barbe du Président » (je déteste ce spectacle) par un billet paru dans le périodique, ce qui lui valut une réplique poétique de Mme Motte, Vice-Présidente du Tribunal (l'autre billet était conjugalement plus consensuel, ne parlant plus de « boucherie », mais de gastronomie espagnole).

Coté grandes conférences, dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel, à peine débarrassée de ses rideaux occultant ce qu'une magistrature bien-pensante de l'époque ne pouvait voir, « Vérités sans retouches, véritables provocations » avec Me Jacques Vergès du Barreau de Paris ; le fantastique dans notre quotidien, un mélange de peinture et de littérature avec Gaston Bogaert et Thomas Owen, présenté par l'académicien Jacques De Decker ; de l'histoire, avec le Ministre et académicien Hervé Hasquin qui évoqua la première et éphémère indépendance de nos régions, « Vonck, et les Etats Belgique Unis » et de la politique, avec le Premier Ministre tout récemment « sorti », Wilfried Martens « 12 ans et plus à la tête du Gouvernement belge ».

Au cercle Marin, une belle palette de conférenciers nous régala : Jean-Marc Gollier, « Michel de Ghelderode, le rire crépusculaire » ; François Tulkens, « Les oiseaux avec ou sans barreau » ; Jacques Simonet, « Le paradoxe de l'homme politique » et Benoit Michaux, « L'absurde par neuf ».

Et le Palais artistique et littéraire ? Il ne fut pas en reste. « Les plaideurs » de Racine par le théâtre du Jeune Barreau de Namur ; « Richard Wagner : variations sur un mode mineur » par un éblouissant Louis Grognaard et « La lettre d'Aden » qui permit à Jean-Pierre Davreux d'évoquer Rimbaut.

L'abonnement pluri-théâtre connaissait déjà un franc succès. Le barreau ne sera jamais assez reconnaissant à Pierre Winand qui en est le créateur et l'organisateur permanent. Je tiens à lui présenter mes excuses. Pendant ma présidence, emporté pas le tourbillon des charges et devoirs, je ne pris pas le temps d'y participer. Régine me signala, trop tard, qu'il en fut déçu.

Traditionnellement, la Conférence, participe à l'intégration et à la formation des stagiaires. Pour ceux-ci, tout est nouveau et ils éprouvent parfois des difficultés à prendre le chemin qui les mènent à nous. Je les ai donc tous, invités à un barbecue dans mon jardin au tout début septembre, afin qu'ils fraternisent avec la Commission bien avant le début des exercices de plaidoiries, les vidéo-formations, les visites des juridictions ainsi que l'après-midi et le banquet traditionnels.

Le système de formation permanente avec attribution de points n'existait pas encore, mais les recyclages de la Conférence s'inscrivaient dans l'excellence : en octobre, un colloque sur la nouvelle loi relative aux pratiques du commerce, à l'information et à la protection du consommateur, sous la direction scientifique de Me Jean-Jo Evrard ; en janvier, à l'occasion de la Rentrée Solennelle, un après-midi de droit européen sous la direction scientifique du professeur Waelbroeck (plus de 150 juristes de tous pays y participèrent) ; en mars, un recyclage consacré aux Suretés et présidé par Me Anne-Marie Stranart ; et, en mai, une journée d'étude sur la responsabilité des avocats, sous la direction de feu le Bâtonnier Edouard Jakhian et la Présidence du Bâtonnier Xavier Magnée.

Notre périodique contenait une rubrique « ce droit qui change » et les fameux « cahiers de droit judiciaire ». Il s'agissait d'une revue juridique fondée par la Conférence, sous la Présidence de Jean Cruyplants, et dont le comité scientifique était composé des professeurs Anne-Marie Stranart, Georges de Leval, Jacques Van Compernelle, Jacqueline Linsmeau et Jacques Englebert. Les cahiers parurent pendant 4 ans mais les réalités financières eurent finalement raison d'eux.

Puisque nous parlons du périodique, rappelons les illustrations oniriques de Marcel Sirault et les photos de Jean Draguez de Hault, deux artistes de grand talent qui étaient de bons amis de la Conférence.

La fin de l'année se termina par une formidable revue : « Gerondalcazar de Séville ». Chantal et moi, furent émus par la gentillesse des textes à notre égard. Je pense tout spécialement à nos regrettés amis, Michèle Del Carril qui écrivit la chanson du Président (« Les jardins du Gerondalife »), que tous





*Une première à Bruxelles et, d'emblée, un franc succès: la Conférence BERRYER organisée en décembre 1991 par la Conférence du Stage de Paris.*

les Commissaires tinrent à chanter (Marc Fyon, donna libre court à sa voix de ténor), et à Emile Knops, celle de la Présidente. Hélène Stranard, sublime comme à l'habitude, inspira une chronique enflammée signée ND : « ... Et encore et toujours Hélène Stranard. Hélène, tu fais vibrer les murs et tu fais chavirer nos cœurs. Lorsque tu apparais, on t'a attendue, on t'a espérée. Et lorsque tu te tais, on en veut encore. Fais nous encore danser, Hélène, sur un air de blues ou sur un air de castagnettes ».

J'ai toujours eu un esprit très libéral, détestant toute forme de censure. Cela me valut un bref petit froid avec le Bâtonnier Magnée, qui n'apprécia pas un sketch que vraisemblablement un président moins « anarchiste » aurait amendé.

L'assemblée générale vit l'élection de Viviane Pouleau, première Présidente en 152 ans d'existence du jeune barreau. Le Barreau me fit l'honneur et la confiance de m'élire quelques jours plus tard au Conseil de l'Ordre, avec le meilleur score des « entrants ».

Et ainsi s'acheva, non pas l'année de ma vie que j'ai donnée au jeune barreau, mais bien l'année que tous mes Confrères m'ont donnée. Elle fut la plus belle de ma vie.

Dans mon discours à l'assemblée générale du 25 juin 1992, j'exprimais ma gratitude, en ces termes: « Vous êtes formidables. Pendant un an, vous m'avez comblé. Vous avez assouvi ma passion de l'organisation. Grâce à vous, j'ai été directeur de deux périodiques, d'une troupe de théâtre et d'une agence de voyage. J'ai été organisateur de grandes conférences, de tournois d'éloquence, de joutes sportives et de nombreuses autres activités. Grâce à votre amitié, tout a été facile. Vos encouragements quotidiens, votre présence nombreuse à nos manifestations et votre joie m'ont donné des ailes. Tout est porteur au jeune barreau. Tout coule de source ». Mais je précisais cependant : « Mes amis, à m'entendre, vous allez penser que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et que la Conférence n'a pas de défaut. Détrompez-vous, ses statuts sont très mal faits. En effet, ils prévoient que le mandat présidentiel n'est que d'un an. Comme j'aurais aimé rester en fonction douze mois de plus. N'ayant pas une âme de dictateur, j'ai renoncé au coup d'état ou au pronunciamiento militaire. Celui que l'on qualifie d'enfant de la Conférence va devenir sa belle-mère ».

La vie a continué, j'ai même quitté le Barreau, mais je suis toujours resté un enfant de la Conférence. Et, tous les ans, Chantal et moi réunissons les Commissaires et l'Orateur 1991-1992 pour un repas de Noël. Ce rendez-vous inmanquable est unique dans l'histoire de notre association et témoigne de la profondeur d'une amitié, née il y a maintenant 25 ans.



### 1997 – 1998 : Michel Vlies

Une année de présidence de la Conférence du jeune barreau n'est rien d'autre que la conjonction de quelques coups de cœur, de l'environnement événementiel et des nécessités de l'instant.

En fait de nécessité, comme l'écrivait dans ces colonnes mon prédécesseur Marc Demartin, la Conférence, en proie à d'importantes difficultés financières, était confrontée à celles de la rigueur et de l'austérité.

Un défi, dont j'avoue qu'il ne me déplaisait pas, mais aussi une opportunité en vue de donner à la Conférence une image plus conforme à un barreau qui ressentait les affres d'une paupérisation croissante.

Il ne s'agissait pas d'en faire moins, mais, lorsque c'était possible, de le faire autrement, en toute simplicité et un œil rivé sur la réduction de nos dépenses.

Une simplicité à l'aune de la réception inaugurale dans la salle du stade Roi

Baudouin, si austère qu'elle déstabilisa quelque peu la commission qui m'entourait et qu'à chacune de nos retrouvailles nous en rions encore.

Une attention toute particulière portée à nos colloques et publications, à la fois générateurs d'indispensables recettes et répondant au souci de voir la Conférence devenir un pilier en matière de formation permanente. Une année rythmée par cinq grands colloques, dans des domaines aussi variés que ceux du droit des nouvelles technologies, de la distribution commerciale, du bail, des contrats de travail ou encore du droit pénal.

Les événements de l'année furent quant à eux liés aux marches blanches consécutives à l'affaire Dutroux et à l'explosion de l'Ordre national.

Des marches blanches entraînant un climat délétère de suspicion, relayée par certains milieux politiques surfant sur une vague populiste et ne cessant plus de critiquer un pouvoir judiciaire auquel ils se refusaient de donner les moyens d'une action plus efficace.

Ce fut l'occasion d'inviter le nouveau Ministre de la Justice, Stefaan De Clerck, mis sur la sellette lors de la séance d'ouverture de nos grandes conférences.

Mais rassurez-vous, des grandes conférences, il y en eut d'autres !



Des Conférences dont je rêvais depuis longtemps, tout à l'admiration de leurs invités, comme Robert Badinter ou François Perin, orateurs de talent et hommes libres s'il en est. Le premier nous entretint de l'anti-sémitisme du régime de Vichy, le second, quittant son registre habituel et dialoguant avec le Père Ignace Berten, s'interrogea quant à la mort de Dieu.

Quant à l'Ordre national, il fut à l'époque déserté par les bâtonniers flamands, choisissant la fuite en avant et portant sur les fonds baptismaux un « Conseil flamand des avocats », ancêtre de l'actuel OVB. Plus encore que la scission, qui n'aura étonné que ceux qui rêvaient tout éveillés, ce fut son prétexte, mettant en cause la manière dont les francophones useraient et abuseraient du système de l'aide juridique, qui choquait et choque toujours près de 20 ans plus tard.

Ce fut le moment d'en rire en en faisant la toile de fond de la revue de janvier, mise en scène cette fois par des avocats, Nathalie Penning et Florence Van de Putte, auteurs-interprètes entourées par une équipe de rêve composée d'Hélène Stranart, Thérèse De Man, Alain Vergauwen, Daniel De Meur, Emmanuel Cornu et Damien Bassine.

Roméo, le fils de Lady Boliau Scherpenheuvel, pouvait-il aimer Juliette, la fille de François Glansdorff Capulet ?

Et puis, tant d'autres coups de cœur.

Un petit week-end au Coq alliant un rallye-découverte de la Venise du Nord, une promenade à vélo – bien entendu ! – et une revue consacrée à quelques-uns des sketches des dernières années. J'entends encore le rire de Pol Massart, s'écroulant sur la scène et emportant tout le matériel dans sa chute, sous le regard effaré de Jean-Paul Chapelle et de Fabienne Collon, ses deux comparses qui nous ont quittés bien trop tôt.

Une rentrée solennelle lors de laquelle « mon » orateur, Marc Fyon, nous emmena à Jerusalem, sur les traces du peuple juif et nous confia son admiration pour ses valeurs sans occulter sa crainte au regard de divers aspects de sa politique.

Un voyage à la rencontre de nos cousins québécois, dont l'accueil fut incomparable. Que de souvenirs entre un colloque en vidéo-conférence scellant le jumelage entre les barreaux de Bruxelles et Montréal, nos visites d'Hull et de son musée des civilisations, de Montréal et de Québec, entrecoupées d'un séjour en Mauricie, en traîneaux à chiens et motos-neige et ponctuées par un dîner d'adieu au Château Frontenac.

Des journées de rencontres professionnelles, comme celle qui fut organisée autour du thème de l'aide légale et qui se voulait à la fois vecteur d'une meilleure coopération entre le barreau et les associations de défense des plus démunis et point de départ d'une réflexion sur l'évolution nécessaire de l'aide juridique qui, rappelons-le, n'avait pas encore à cette période entamé sa mue qui allait, quelques mois plus tard, transformer le BCD en BAJ.

La revisitation du procès Landru, sous la plume de Bernard Mouffe, la grande revue, bien entendu, retraçant l'odyssée d'Ulysse, des séminaires consacrés à la gestion et au développement du cabinet de l'avocat, un périodique qui, au-delà de son rôle de diffusion d'informations sur nos activités, constituait, grâce aux dossiers qui y étaient publiés, l'amorce d'une réflexion ciblée trouvant son prolongement dans les séminaires ou journées de rencontres... Ce fut aussi tout cela l'année judiciaire 1997-1998.

Une année qui valait la peine d'être vécue... et qui ne l'aurait jamais été sans l'appui d'une commission vers laquelle je voudrais me tourner une fois encore en égrenant les noms de celles et ceux qui m'ont permis de rassembler ici tant de souvenirs : Geneviève Tassin, ma Vice-Présidente, Pierre Winand, Directeur en ce temps où la fonction existait encore, Marc Demartin, qui m'avait transmis le témoin, Marc Fyon, orateur de rentrée, Anne Karcher, secrétaire, Hugues Derème, trésorier, Quentin Wauters, officier de bouche, Cédric Vergauwen, Florence Heenen, Nicolas Estienne, Emmanuel Plasschaert, Jean-Cyril Veldekens et Marina Lemerrier.

C'est à leur enthousiasme et leur amitié que je dédie ces quelques lignes.

## 1998 – 1999 : Geneviève Tassin

C'est un peu comme aller chez le psychanalyste que d'être gentiment sommée par le nouveau Président de la Conférence d'évoquer ses souvenirs d'une année de présidence.

On est pris de vertige au moment de sonner à sa porte. Certains souvenirs se bousculent, d'autres sont plus profondément enfouis.

D'abord, se souvenir de l'année. En ce qui me concerne, ce n'était pas bien compliqué puisque c'est l'année de la naissance de mon fils. L'année judiciaire 1998-1999 donc.

La première réminiscence qui surgit a le parfum du lait Mustela et la sonorité d'une berceuse : le barreau a généreusement accueilli cette nouvelle présidente affublée, lors des activités, d'un couffin où sommeillait un petit garçon prénommé Gabriel.

La deuxième réminiscence est le fil rouge que je m'étais imposé : laisser place à la créativité des avocats hors le prétoire. La Conférence serait cette année le lieu privilégié de l'expression de leurs talents artistiques.

Là, les souvenirs se précisent. Les commissaires ont emboîté le pas avec passion et efficacité.

Emmanuel Plasschaert, Nicolas Estienne, Jean-Cyril Veldekens, Marina Lemercier, Loïc Peltzer, Anne Braspenninx, Marc Dal, Sébastien Evrard et Mehdi Aboudi. A leurs côtés, le directoire, ma belle-mère, Michel Vlies, en grand argentier vigilant, Pierre Winand, Xavier Grogard et notre orateur de rentrée, Marc Libert.

Une équipe formidable, dont pas moins de 3 membres sont à leur tour devenus présidents de la Conférence. C'est toujours une immense source de fierté pour une ancienne présidente de se bercer de l'idée qu'elle a peut-être suscité des vocations.

Les commissaires ont jonglé avec un agenda culturel fort chargé, qui a permis à des avocats, jeunes et moins jeunes, de faire montre de tout leur talent.

Le ton de l'année a été donné dès la couverture du premier périodique : une photo d'art de Me Eric Carre savamment retravaillée par le graphiste du périodique. Me Van Bunnan, Me Meynaert, Me Hostier se sont également, par la suite, prêtés au jeu.

Le périodique a aussi accueilli des «plumes» amies de la Conférence : Paul Martens, Hippolyte Wouters, Bernard Van Reepinghe,

Nicole François, Dominique De Wolf, Pierre-Emmanuel Noël, Falstaff.

L'occasion de parler de Fernando Pessoa, de Camoens, de la grâce d'Alcobaça, autour de la destination du voyage - le Portugal -, de Richard Wagner, de gastronomie, de livres, de choses souvent légères et parfois plus graves.

Les jeunes avocats aussi ont souvent pris la parole au Cercle Marin ; Michel Kaiser nous a entretenus des Wallons et des Bruxellois, et des interrogations autour de leur avenir commun, tandis qu'Inès Wouters nous a emmenés au Tibet. Miguel Troncoso-Ferrer a enchaîné avec

le mythe nationaliste basque et Thierry Bontinck a, le temps d'une soirée de printemps, fait revivre François Mitterrand.

Le Palais littéraire et artistique a accueilli quatre avocats passionnés: Jean-Marc Gollier, pour une conférence foisonnante au titre énigmatique «L'art du ravissement-le ravissement de l'art», Isabelle Ekierman, en sa double qualité d'avocat et d'architecte nous a conviés avec érudition à revisiter le palais et son histoire. Ma merveilleuse amie, notre très regrettée Viviane Ducroux, nous a communiqué sa passion pour Edith Wharton «Du temps de l'innocence à l'envers du paradis», et Pierre-Emmanuel Noël nous a accueillis dans le grand foyer du théâtre Royal de la Monnaie, pour une soirée musicale décoiffante en compagnie de Madame Sylvia Haijen, soprano Monsieur Nicholas Bauchau, ténor et, au piano, Monsieur Nicolas Ellis. Le thème du jour : « Mozart, ou l'école des amants ». D'amour, il fut question.

Le théâtre aussi a été à l'honneur, d'abord dans le ravissant écrin de la fondation Isabelle Masui, où Hyppolyte Wouters nous a ravis avec un divertissement théâtral, « La conversation », rencontre imaginaire entre Madame Récamier et Alexis de Tocqueville.

Ensuite, dans le spectaculaire escalier monumental du Palais de Justice où Bernard Mouffe a dirigé Florence van de Putte et Patrick Simons et leur équipe. Ils ont mis Racine à l'honneur dans « Bérénice », comme disait le gentil gardien du Palais, M. Joosten, tout à sa passion pour Florence.

La Conférence a aussi participé à la soirée musicale organisée en hommage au bâtonnier De Gavre.

Toujours dans l'idée de donner la parole aux avocats, Bruno Dayez a, à l'occasion de la sortie de son ouvrage « A quoi sert la justice pénale ? » parlé, avec tout le talent qu'on lui connaît, de la vérité en justice et du malaise du corps social.

Et puis, Roger Somville a remis, au cours d'une soirée co-organisée avec la fondation internationale qui porte son nom, le prix international de peinture, toujours du même nom, à Ernest Pignon-Ernest. Formidable artiste de l'éphémère, il nous a enchantés par l'évocation de ses œuvres crayonnées sur les trottoirs et les murs d'Italie et d'ailleurs.

En fin d'année, les membres de la communauté judiciaire artistes, avocats, magistrats, greffiers, huissiers, ont exposé leurs œuvres à la buvette. L'on put ainsi découvrir le jardin secret de ceux que nous croisons quotidiennement, sans toujours soupçonner l'étendue de leur talent.

Ce fil rouge n'a cependant pas occulté les autres activités traditionnelles de la Conférence. Ainsi, ont été accueillies à la tribune des grandes conférences Leila Shahid et Simone Suskind, deux femmes qui rêvent de paix et de reconnaissance mutuelle. Elles nous ont parlé du processus de paix au Moyen-Orient. Corinne Lepage a livré ses désillusions face à l'immobilisme des politiques confrontés aux menaces environnementales. Pierre Assouline nous a entraînés sur les chemins de traverse qu'emprunte le biographe lorsqu'il pose son regard sur le destin de ceux qui suscitent sa fascination, et Luc Van der Kelen avait choisi de nous parler de « La Flandre ouverte ».

Avec le recul des ans, je ne peux m'empêcher de faire l'amer constat que peu de choses ont changé au Moyen-Orient et sur le front de l'écologie, malgré les espoirs qu'il est permis de mettre dans la future Cop 21. Seule la Flandre aurait changé : Luc Van der Kelen déplorait que 30% des Anversoïses votaient pour le Vlaams Blok. Là, assurément, il y a eu un glissement des électeurs !

On s'est déplacé aussi, d'abord sur les bords de l'Yser pour le traditionnel week-end et ensuite dans le nord du Portugal et à Lisbonne. On a fait du sport : du tennis, du golf, du karting...

Il y a eu aussi des colloques et des mini-recyclages. Je vous en épargne les sujets, et me borne à en signaler la nécessaire existence, fût-ce pour assurer la pérennité financière de la Conférence.

Je termine l'évocation de ces beaux souvenirs par le plus éblouissant d'entre eux : la petite revue « Titanic », entrée dans les annales de la Conférence. Qui ne se souvient de Madame Liekendaël (Nathalie Penning) se penchant sur le malheureux Spitaels (Gérard Kuyper) s'enquérant de la cachette du trésor. Un triomphe ! Il me plaît de rappeler que ma gratitude éternelle va au duo formé par Florence van de Putte et Nathalie Penning.





## 2003 – 2004 : Daniel De Meur

La commission est d'abord, à mes yeux, une aventure humaine extraordinaire. Relater l'année de commission 2003-2004 revient à vous parler d'Antoine Leroy, Bruno Meeus, Maxime Le Borne, Sophie Moris, Julie Coduys, Karin Zidelmal, Antoine Delcourt, Vincent Bodson, Alexis Colmant, sans oublier notre orateur Cédric Vergauwen, notre vice-présidente Myriam Kaminski, notre «belle-mère» Gérard Kuypers et, bien sûr, l'inénarrable Régine Waterman sans laquelle nous aurions souvent été bien démunis face aux multiples questions à résoudre tout au long de l'année.

L'unité de cette commission s'est forgée naturellement et quasi instantanément. Réunissez donc des personnes intelligentes, à l'esprit vif, la plaisanterie toujours prête, légèrement irrespectueuses mais unies par l'envie d'apporter quelque chose à ce barreau qu'ils aiment, et vous obtiendrez un cocktail parfait et efficace.

L'unité réelle d'un groupe se révèle surtout dans les moments difficiles à forte pression. A cet égard, l'organisation de la rentrée de janvier est toujours pour la commission un moment-clé car il y a peu de droit à l'erreur. Cet événement est devenu, à mon avis, encore plus délicat à gérer depuis qu'existe l'alternance entre « petite » rentrée et « grande » rentrée car s'il y a des similitudes entre les deux, il y a aussi de fortes différences. Hors, cette alternance implique qu'aucun commissaire n'a l'expérience des deux types de rentrée. La rentrée de janvier 2014, avec un banquet aux Halles de Schaerbeek pour environ 1.200 personnes et une petite revue, a donc été organisée par un groupe au sein duquel aucun commissaire n'avait l'expérience d'un tel événement. Vous me direz que c'est désormais toujours comme cela que ça se passe et que cela va toujours bien. Mais ces réussites répétées n'enlèvent rien au mérite de ceux qui se sont démenés pour réussir. Volonté, compétence, engagement et enthousiasme sont les mots qui me viennent à l'esprit lorsque je songe à l'organisation de cette rentrée. J'ai la faiblesse de croire que cet enthousiasme de la commission et des revuistes s'est ressenti le soir du banquet, le 16 janvier 2004, et que cela explique pourquoi les Halles de Schaerbeek étaient encore pleines de monde à 5 h du matin.

À l'issue d'une année de commission, chacun retient quelques images qui l'ont particulièrement frappé. La plus forte? Probablement ce groupe de 30 à 40 avocats que nous avons réussi à emmener sauter



d'un avion à 4000 m d'altitude dans le cadre d'une initiation au parachutisme. La plus cocasse? Peut-être celle de Jean-Luc Fonck, notre invité à la conférence Berryer, chantant « Torremolinos » dans le vestiaire des avocats, chanson reprise en chœur par les avocats belges présents sous le regard éberlué de nos confrères parisiens. La plus sympathique? La soirée d'accueil des stagiaires est un classique qui n'a rien d'exceptionnel mais qui est un vent de fraîcheur dont tous les avocats présents profitent. La plus libre? Sans nul doute la conférence de notre confrère parisien, Me Emmanuel Pierrat, consacrée à la censure et à ces écrits libertins et/ou pornographiques dont il met tant



de talent et de culture à défendre l'existence. La plus scientifique? À égalité un remarquable colloque sur le Référé Judiciaire, sous la direction scientifique de Jacques Englebert et de Hakim Boularbah, et un colloque consacré au règlement des conflits au sein des sociétés commerciales avec la participation d'avocats et professeurs vraiment exceptionnels (Paul-Alain Foriers, Pierre Van Ommeslaghe, Patrick Kileste, Cecile Staudt, Jean-Pierre Buyle, Pierre Paulus de Châtelet, Jean-Marie Nelissen Grade, Michel Caluwaerts, André-Pierre André-Dumont, Philippe De Page ou encore Jean-Pierre Renard). La plus magique? Une visite de la chapelle musicale reine Élisabeth agrémentée d'environ une heure de concert offert par quelques-uns des exceptionnels pensionnaires de cette institution. La plus haute? L'ascension du Kilimandjaro par un petit groupe d'avocats intrépides et optimistes. La plus exotique? L'ensemble du voyage en Tanzanie. La plus joyeuse? Probablement la revue du 16 janvier 2004 terminant par une reprise de ce qui est presque une profession de foi à savoir « J'irai au bout de mes rêves ».



Et s'il ne fallait retenir qu'une seule chose? La Conférence du jeune barreau est un lieu de rencontre, d'échange, d'enrichissement scientifique, culturel et personnel, de partage sportif, de joie mais elle est avant tout, à mes yeux, un lien entre les avocats et un facteur de solidarité. J'ai cité les commissaires et membres du directoire qui ont permis une très belle année CJB 2003-2004 mais ma liste est loin d'être terminée car la véritable Conférence du jeune barreau ne se limite pas à ceux et celles qui, durant une année, tiennent en main sa destinée. La Conférence du jeune barreau n'existerait pas sans ses membres et les activités seraient bien tristes et bien réduites sans l'engagement et la collaboration de toutes les personnes qui investissent un peu de leur temps pour écrire dans le périodique, donner une conférence ou un mini recyclage ou encore aider à l'organisation d'un tournoi de sport, et tout cela sans rechercher ni gloire, ni avantage quelconque. Qui connaît le rôle indispensable et désintéressé joué par Me Geoffroy Cruysmans dans l'organisation de la rentrée solennelle 2003-2004 (ainsi que dans l'organisation de nombre d'autres rentrées solennelles avant et après celle-là)? Qui sait l'aide précieuse apportée par Me Nathalie Penning et Me Florence van de Putte à l'occasion de la revue du 16 janvier 2004? Au-delà de la générosité dont font preuve chaque année tant d'intervenants, je vois dans chacun de ces actes une preuve de la solidarité entre avocats et d'un attachement à une communauté de valeurs et à une vision dont on ne s'éloigne jamais plus totalement, même lorsqu'on a quitté le barreau.



## 2004 – 2005 : Myriam Kaminski

### On s'était dit rendez-vous dans onze ans...

« Qu'importe ce qu'on peut en dire, mais je tenais à vous le dire, déjà, je vous remercie pour tout.

Qu'importe ce qu'on peut en dire, je suis venue pour vous dire :

Ma plus belle histoire d'amitié, c'est vous ».

Quelques mots, fin d'un discours de présidente.

C'était il y a un onze ans. Il y a un siècle, il y a une éternité.

A l'époque, le secrétariat était encore au rez-de-chaussée de notre cher « vieux palais », mais pas beaucoup plus facile à trouver que le pigeonnier actuel. Souvenez-vous des explications grommelées à toute vitesse par les anciens huissiers : « Vous allez tout droit devant vous, jusqu'à ce que vous ne puissiez aller plus loin (à hauteur de l'ancienne cour militaire) et là, vous longez à droite, entre cette 43ème chambre correctionnelle et l'escalier d'accès des détenus. Vous montez quelques marches et c'est tout de suite à droite, en face de la neuvième chambre ».

On y rencontrait alors une femme extraordinaire, notre « secrétaire perpétuelle », notre petite reine, notre mère à tous, présidents et commissaires, mais aussi à vous tous, nos confrères : Régine...

Quelle équipe : Mon « vieux » Daniel Demeur, père plutôt que belle-mère; Mehdi Aboudi, mon seul vrai Vice (avec le café et le chocolat); Thierry-Casanova Bontinck, Orateur séducteur; Antoine Delcourt, notre James Dean, secrétaire; Vincent Bodson, le trésorier, subtil, charmeur, blagueur, « consensuel »... un bel ambassadeur; Sophie Morris, la lumineuse, chargée des sports et des palais littéraires et artistiques; Julie Coduys, si forte et si sensible à la fois, Julie qui était partout : « officier de bouche », responsable des colloques et de la revue... Xavier Dewaide, secrétaire de rédaction du périodique, rigoureux et drôle, toujours de bon conseil, et toujours prêt pour la fête; Delphine Kips, son amitié offerte, sa tendresse, son talent, et sa résistance à toute épreuve; Damien Holzapfel, le plus grand, mais le plus doux aussi, le plus extraordinairement gentil, et son air perpétuellement amusé de nos énervements; Julie Feld, militante, passionnée, rayonnante, cultivée et Jeanet Stichelbaut, petit elfe tendre et élégant à la présence discrète, négociatrice hors pair, organisatrice de génie.

Elle était belle, ma com' !

Quelle année !

De la musique : concert à deux pianos par deux lauréates du conservatoire d'Anvers.

Du théâtre : « Cuisine et dépendance » avec Florence van de Putte, au vestiaire des avocats ; l'avant-première du premier one-woman show de Natha-



lie Penning – elle a fait du chemin depuis - et, dans son « Petit Théâtre des Marronniers », la « Prétentaine » d'Hippolyte Wouters.

Les enfants ont eu leur place, et, présidente-maman oblige, nous avons restauré la tradition de la Saint-Nicolas au Palais, avec procès fictif pour nos bambins, spectacle de magie et plein de cadeaux.

Frédéric Janin m'a encore dit récemment garder de « sa » Berryer un souvenir ému.

Bien sûr, des activités scientifiques : réforme de la procédure pénale ; pièges des procédures, droit bancaire, droit de la jeunesse, droit des baux.

Les traditionnelles journées sportives, les conférences...

Et en juin, la grande revue, « Meurtre au Palais » : souvenez-vous de Jean-Marc Dwelshauvers en médecin légiste fou disséquant une tête de cochon à la place du juge d'instruction assassiné... selon moi (mais puis-je être objective ?), la meilleure des revues !

Mais mon souvenir le plus ému est cette rencontre entre avocats israéliens et palestiniens organisée avec « Avocats Sans Frontières », dont nous avons assumé le programme socio-culturel : soirées, animations, repas. La fonction Club Med', en quelque sorte.

D'autres auraient peut-être trouvé ce rôle un peu futile, voire indigne de juristes que nous sommes, pour certains spécialisés en droits humains... Mais nous avons foncé.

Parce que nous sentions, nous savions que ce qui allait se passer au cours de ces soirées, au cours de ces repas, informels, que nous organiserions, serait important, oserais-je dire sans paraître déplacée, et présomptueuse : serait aussi, voire peut-être plus important pour l'avancée de la paix que le programme scientifique de la journée.

La table est l'entremetteuse de l'amitié, et les liens de la gourmandise retiennent plus que tous les autres.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons pas été déçus.

Dès le premier soir, le ton était donné : toutes délégations mélangées, Israéliens, Palestiniens, et nous, « petits Belges » d'A.S.F. et du Jeune Barreau, on s'est assis, on a mangé et on a parlé, sans barrières et sans frontières. On a parlé comme on pouvait, dans un étrange sabir, mélange de mauvais anglais, de français, et pour quelques rares d'entre nous quelques mots d'arabe ou d'hébreu. Heureusement, nous étions réunis par un langage universel, celui de la gourmandise.

Et c'est vers 23 heures que le miracle s'est produit. Léa Zadeh, la doyenne de la délégation israélienne et un peu la mère de tous, est allée chuchoter à l'oreille du disc-jockey, quelques instants plus tard les premières notes de standards de la musique orientale ont résonné... et c'était parti : tous ensemble, Israéliens, Palestiniens, Belges, pendant des heures, on a dansé, pour ne plus arrêter. Car tous les soirs le miracle s'est reproduit : l'avocat de Gaza faisant tourner sa consoeur de Tel-aviv, mes petites « commissaires » s'initiant à la danse du ventre... Ceux qui y étaient vous le dirons : c'était magique.

Je nous revois le dimanche soir, au vestiaire, notre vestiaire des avocats, résonnant des mélodies orientales. Mehdi et moi étions assis côte à côte sur une rambarde. Nos yeux brillaient.

Durant ces quatre jours, entre ces jeunes avocats unis par un même combat, celui du respect des droits humains, se sont liés des liens d'amitié que j'espère indéfectibles, et qui, je l'espère, permettront, plus tard, à ces commensaux de construire ensemble, avec nos outils à nous, avocats, les outils juridiques, la paix, ce « rêve suspendu » que nous appelons de nos vœux.

Ma grand-mère racontait cette jolie histoire : un jour de tempête, des centaines d'étoiles de mer se sont échouées sur une plage bretonne. Et un petit garçon, avec l'énergie du désespoir, s'acharne à relancer à la mer ces astérides en voie de dessiccation. Une vieille dame lui dit « arrête, ça ne va rien changer, tu ne pourras jamais les sauver toutes ». Alors le petit garçon prend une étoile, la lance aussi loin qu'il peut, et dit « pour celle-là, ça change tout ».

A notre manière, ces quelques jours, nous avons été comme ce petit garçon. Puisse la Conférence du jeune barreau être encore longtemps lanceuse d'étoiles de mer !



## 2006-2007 : Thierry Bontinck

### Le Bonheur est dans le B...<sup>1</sup>

A Brice Remy, évidemment

10 mois, 9 commissaires, 5 périodiques, 4 journées d'études, 6 recyclages, 2 grandes conférences, 16 activités socio-culturelles, 5 soirées, 5 activités sportives, une grande revue, une « petite » rentrée, un grand voyage et un petit weekend. L'on pourrait résumer ainsi cette année 2006-2007, une parmi les 175 dans la grande histoire de la Conférence.

Ce serait passer à côté de l'esprit qui a marqué chacune de ces activités. Le jeune barreau, c'est avant tout une multitude d'occasions offertes au barreau de rencontrer le barreau. La plus prestigieuse des grandes conférences, la plus savante des colloques, la plus festive des soirées constituent avant tout un espace de rencontre entre générations d'avocats.

Merci à l'infatigable président Thoumsin de m'avoir demandé ce petit exercice de mémoire. Me replonger près de dix ans après au cœur de cette belle année est un intense bonheur, même si vous la résumer, au-delà des chiffres précités, est un exercice bien périlleux.

Neuf commissaires d'abord. Dimitri de Sart, Véronique Lebacqz, Julie Wolff, Augustin Daout, Sylvie Callewaert, François Collon, Arnaud Gillard, Valérie

Blairon et Brice Remy encadrés d'un directoire Mehdi Aboudi, Emmanuel Plasschaert, Lucien Kalenga et d'une secrétaire administrative devenue honoraire depuis, Régine Waterman. Voilà pour le casting. Tous les présidents qualifieront le leur de meilleur qu'il soit. Nous formions une équipe soudée, drôle, volontaire, pleine de caractère et de diversité à l'image du barreau que nous voulions servir et rencontrer.

Nous avons promis des rires, un peu de science et de culture, de l'humour, de l'autodérision, beaucoup de légèreté, de l'amitié et des beaux souvenirs. Avons-nous tenu parole ? Tout commença par un *Enlèvement au Sérail* à la Monnaie le 19 septembre 2006, jeunes et moins jeunes portés par l'allégresse du compositeur viennois. Pouvait-on rêver mieux que Mozart comme entrée en matière ? Ce fut ensuite le petit weekend à Torgny où le café de la place du petit village gaumais se souvient encore, dix ans après, de la recette enregistrée ce week-end-là. Un séjour magique avant tout pour l'accueil que nous réservèrent, en leur résidence de Florenville, M. et Mme Dalcq pour un pique-nique que l'on aurait voulu partager sans fin. L'un de ces moments unique où rayonne au mieux l'esprit du jeune barreau. Le retour à Bruxelles pour une grande conférence de la Ministre de la justice, Laurette Onkelinx, combative et déterminée, qui nous expliqua qu'une réforme efficace prendrait encore de longues années. Sur ce point, dix ans après, personne ne lui donnera tort. Est-elle d'ailleurs en cours cette réforme efficace ? Quelques détours pour des nuits de folies au Mirano que la Conférence offrait alors aux avocats et nous voilà revenus au Palais pour recevoir l'immense Robert Badinter. Une rencontre qui compte dans la vie d'un président, dans la vie d'un homme. Entre-temps, Pierre Péan nous avait expliqué tout le mal qu'il pensait du film approximatif consacré à François Mitterrand nous décrivant dans un vestiaire comble l'image qu'il gardait du dernier homme d'Etat français dix ans après sa mort.

<sup>(1)</sup> Titre donné à la grande revue du 14 juin 2007.





Joëlle Milquet, qui n'était pas encore « Madame non », était notre invitée à la Berryer, le soir de *Bye Bye Belgium*, partagée entre la rédaction d'un communiqué de presse y consacré et la préparation de quelques bonnes répliques. Elle confirma la parfaite maîtrise de l'exercice par les hommes et femmes politiques de ce pays, notamment lors de cette répartie à une secrétaire parisienne qui l'avait qualifiée de « Ségolène Royal à la belge » : « Peut-être, mais contrairement à elle, je n'ai jamais partagé la couche du président du parti socialiste ».

Deux journées d'études encore consacrées au tribunal de commerce sous la direction scientifique de Georges-Albert Dal et à la déontologie sous la direction de Jean Cruyplants, Marc Wagemans, et Pierre Corvilain, tous trois hélas partis bien trop tôt.

Et ce fut la rentrée, le discours de l'élégant Lucien Kalenga, les fêtes qui l'entourent et le partage avec nos invités étrangers. Il y eut encore du théâtre, des cinéclubs inspirés par notre expert Olivier Collon, une exposition et un dossier spécial sur l'état des prisons. Un peu de sport, encore le Mirano et deux nouvelles journées d'études consacrées à la responsabilité d'entreprise et au droit judiciaire en effervescence avec aux manettes Jean-Pierre Buyle et Jean-François Van Drooghenbroeck.



A bout de souffle, mais heureux, la fin de l'année judiciaire approchait. Après un déplacement en terres chinoise et mongole, entouré de 80 participants enthousiastes, après quelques émerveillements et une très grosse frayeur, le jeune barreau retrouvait sa grande revue au Cirque Royal, s'il vous plaît, sous la direction de Solange Cicurel et Laurent Verbraken.

Il y eut aussi l'extinction des projecteurs, au bivouac de l'Empereur, en terre waterlootoise, un palais littéraire et artistique à fleurets mouchetés, un échange de haut vol entre deux des meilleurs orateurs de ce barreau, mon maître Jean Cruyplants et mon ancien président et mon ami Xavier Grognaard. Un appareil photo récalcitrant nous prive à jamais d'images de cette soirée unique. Allez savoir pourquoi, elle reste pour moi l'un des plus beaux moments de cette présidence...

Il paraît que cette année-là, *le bonheur était dans le B...* Peut-être. Il est aussi dans nos fous-rires, dans nos regards complices, dans ces rencontres avec vous dont je me réjouis encore aujourd'hui. J'avais demandé que vous me suiviez les mains dans les poches, sans préjugé en pensant à un air gai : *Così fan tutte...* *La primavera...* *Allegro ma non troppo...* Mission accomplie ? La réponse vous appartient.

Longue vie au jeune barreau !



## 2007-2008 : Emmanuel Plaaschaert



Quelle mission difficile pour un ancien président : « Revenir sur son année de présidence, sous forme d'un compte-rendu de deux pages maximum, en prenant du recul pour dire à nos lecteurs ce qui nous a marqué à la Conférence et pourquoi elle mérite qu'on la fête à l'occasion de ses 175 ans ». J'ai essayé. Trop long. Trop succinct. Trop d'émotions. *In fine*, une évidence s'impose. Solliciter François. François Collon, mon secrétaire. Le rédacteur en chef de La Conférence en 2007-2008. Vous trouverez ici son compte-rendu. Il résume si bien l'esprit qui fut celui de cette commission 2007-2008. Qu'il me soit permis, conformément à la règle américaine du *Stand By Your Ad*, de vous dire : « Je suis le président de la Conférence 2007-2008 et j'approuve ce compte-rendu. » Bonne lecture.



## François Collon

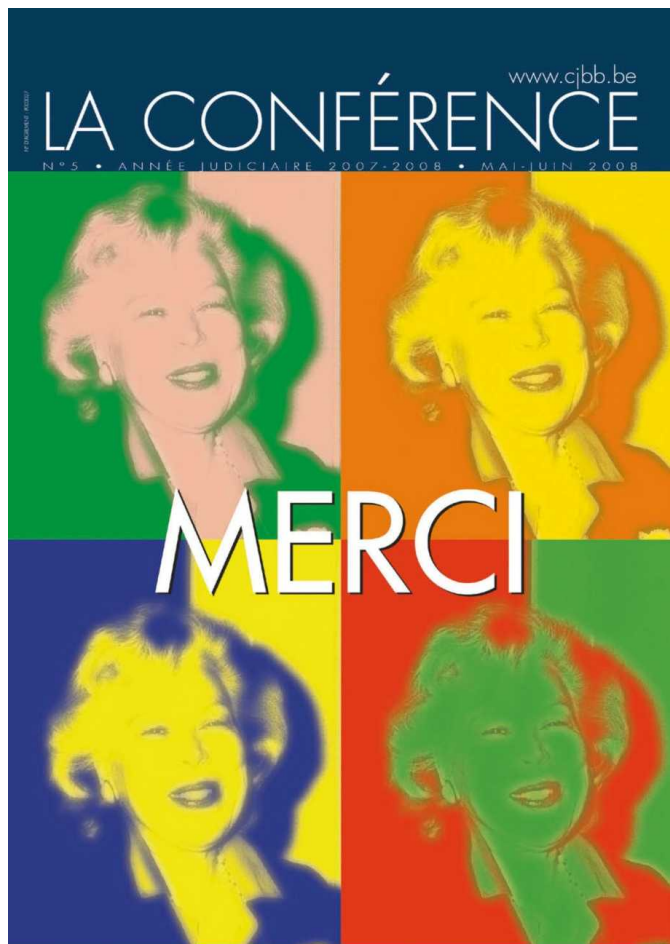
### S'il ne fallait en citer que quatre...

Quatre souvenirs de cette merveilleuse année 2007-2008 de la Conférence sous la houlette d'Emmanuel Plasschaert ? Impossible ! Tant les souvenirs de ces dix mois d'intenses activités se bousculent.

Un départ inédit d'abord... et quel départ ! Depuis Nieuport jusque Ramsgate au Royaume-Uni. C'est en effet sur un voilier que, voguant vers la perfide Albion, la Commission s'est soudée. L'équipage est composé de Lucien Kalenga (seul abandon du séjour, retour en Eurostar), Thierry Bontinck, Cédric Lefebvre, Valérie Blairon, Marie Rousseau, Julie Wolff, Candice Fastrez, Arnaud Gillard, Brice Remy, Rocco Spagnuolo et Olivier Mallinus. La traversée est superbe, l'entente parfaite et prémonitrice d'une année qui le sera également.

Celle-ci commence en fanfares, ou presque, dans les salons feutrés de la Maison Costermans au Sablon qui voit se succéder tour à tour, à l'occasion du Samedi de la Musique, Daniela Coco, Simon Gronowski et son gendre Lawrence Muller, mais aussi Xavier Magnée et le regretté Pierre Cabay avant de trembler sous les riffs des *She Goes Electro* qui feront encore danser et chanter plus tard les 1.700 invités présents lors d'une inoubliable soirée au Mirano et au Claridge le 11 avril 2008.

Le week-end de « détente » se déroule à Compiègne du 5 au 7 octobre 2007. Les convives sont accueillis au restaurant « La Fontaine Saint-Jean » fort logiquement situé Rue des Plaideurs à Saint-Jean au Bois. Tous purent se convaincre dès l'entrée que le repas gastronomique était fixé au lendemain... bien qu'après une journée de visite de la ville, ce n'est pas le dîner que les participants ont retenu mais l'extraordinaire *one man show* du bâtonnier Robert De Baerdemaeker survolté ayant pour thème la convivialité extrême de la visite du Palais de Compiègne, un audioguide vissé aux oreilles empêchant toute communication avec son voisin.



La culture n'est pas oubliée. Jean-Pierre De Bandt et Jean Dujardin nous font découvrir les Beaux-Arts devenus BOZAR avant que la Conférence n'y invite ses membres à assister à un moment de pure beauté : des œuvres de Haydn et Mozart interprétées par le Concertus Musicus Wien sous la direction de Nikolaus Harnoncourt. Dans l'ambiance tout à la fois conviviale et feutrée du salon de Geneviève Tassin, Paul Martens nous entretient des curieux rapports entre l'art et le droit. Quant à Gérard Leroy, il consacre son Palais littéraire et artistique annuel à quelques mystères autour de Louis XIV. Cavit Yurt, enfin, dans le cadre du Cercle Auguste Marin, nous fait partager sa passion de l'illusionnisme et du secret.

Le 13 décembre 2007, la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel est comble pour accueillir la Conférence Berryer et son invité-star, José Garcia, qui fera dire au président Plasschaert que « tout ce que l'on retiendra de mon année de présidence, c'est vous ! ». Quelle soirée ! Quels talents ! Les douze commissaires de la Conférence du stage du barreau de Paris, les deux candidats (James Cogels et Julie Coduys), le contre-critique Michel Kaiser, l'invité évidemment, tous furent excellents !

La rentrée du 11 janvier 2008 fut une réussite également. Après un discours sous forme d'hommage aux femmes de Cédric Lefebvre, la soirée eut lieu aux Halles de Schaerbeek superbement décorées et illuminées pour l'occasion. On y a délicieusement mangé et beaucoup dansé jusqu'à l'aube.

La Conférence se renouvelle année après année mais il est des figures marquantes qui restent. De Jean Bornet qui l'engagea en 1978 à Emmanuel Plasschaert qui la laissa partir en 2008, trente années se sont écoulées durant lesquelles Régine Waterman a été la mémoire du jeune barreau et, oserait-on dire, sa secrétaire « perpétuelle ». Cela méritait bien un hommage rendu lors d'une soirée agrémentée d'une mini-revue au Moulin Hof ter Musschen et un périodique entièrement consacré à elle et à ses trente années de règne amical et bienveillant sur les destinées du jeune barreau.

C'est avec beaucoup d'émotion que je ressasse les souvenirs de cette année trop belle et forcément trop courte. Les jours avancent... le temps fuit. Et puisque mon président me fait l'honneur de me permettre d'écrire ces quelques lignes, je voudrais évoquer encore, pour terminer, deux souvenirs plus personnels. Nous sommes en Andalousie, à Séville, dans la touffeur de l'été qui commence. Dans quelques heures, la Commission ne sera plus. Je me promène avec Brice Remy et Emmanuel Plasschaert dans un jardin de Séville. Nous évoquons nos souvenirs, nous plaisantons et j'éprouve comme rarement dans ma vie cette vraie et profonde sensation d'amitié et de complicité. Nous l'éprouvons tous les trois je pense mais nous nous gardons pudiquement de nous le faire savoir. Quel bonheur ! Plus tard, bien plus tard, au cœur de la nuit sévillane, je prends soudainement conscience que ma Conférence, notre Conférence, est morte et qu'elle s'apprête à revivre sous d'autres visages telle le voilier dans ce beau poème de Bernard Shaw.

*Je suis debout au bord de la plage.  
Un voilier passe dans la brise du matin,  
et part vers l'océan.  
Il est la beauté, il est la vie.  
Je le regarde jusqu'à ce qu'il disparaisse à l'horizon.  
Quelqu'un à mon côté dit : « il est parti ! »*

*Parti vers où ?  
Parti de mon regard, c'est tout !  
Son mât est toujours aussi haut,  
sa coque a toujours la force de porter  
sa charge humaine.  
Sa disparition totale de ma vue est en moi,  
pas en lui.*

*Et juste au moment où quelqu'un près de moi  
dit : « il est parti ! »  
il en est d'autres qui le voyant poindre à l'horizon  
et venir vers eux s'exclament avec joie :  
« Le voilà ! »*

Deux amis marchent sur le pont Isabel II qui enjambe le Guadalquivir. Ils s'éloignent. On n'aperçoit déjà plus que leurs silhouettes. Ce qu'ils se disent, nul ne peut plus l'entendre. Une autre histoire est déjà en train de s'écrire.





### Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.  
www.cjbb.be

### Editeur responsable :

Pierre-Yves THOUMSIN  
Chaussée de la Hulpe 120  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/566 84 00  
Fax : 02/566 84 47  
pierreyves.thoumsin@nautadutilh.com

### Rédacteur en chef :

Melissa SAYEH  
Avenue Louise 87/17  
1050 Bruxelles  
Tel : 02/537 94 31  
Fax : 02/538 81 55  
msayeh@wouters-sosson.com

### Contact pour les annonceurs

Jérôme HENRI  
Avenue de Fré 229  
1180 Bruxelles  
Tel : 02/ 379 39 76  
Fax : 02/379 39 79  
avocat@jhenri.be

Graphisme,  
lay-out, coordination et  
corrections :  
Wolters Kluwer



# Calendrier en bref

## 18 MARS

Midi de la formation  
«La loi 'Pot Pourri II' »

## 24 MARS

Colloque sur la procédure  
de réorganisation judiciaire

## 24 MARS

Karting

## 30 MARS

Midi de la formation  
« La gouvernance d'entreprise  
au service des PME »

## 7 AVRIL

Soirée d'initiation à la salsa cubaine

## 11 AVRIL

Midi de la formation  
«La nouvelle procédure du  
recouvrement des dettes d'argent  
non-contestées entre des  
commerçants»

## 12 AVRIL

Pièce de Théâtre  
d'Hippolyte Wouters – Le kid

## 14 AVRIL 2016

Conférence Koen Lenaerts  
« La Cour de justice dans  
un monde qui change»

## 15 AVRIL 2016

La Conférence fête  
ses 175 ans avec vous !

## 21 AVRIL 2016

Colloque sur la révolution digitale  
et les start-ups

## 21 AVRIL 2016

Palais littéraire et artistique  
de Jean-Marc Gollier

## 22 AVRIL

Midi de la formation  
«Le contentieux (autour et au sein)  
de la copropriété»

## 26 AVRIL

Midi de la formation  
« Les contrats web et informatiques »

## 26 AVRIL

Palais littéraire et artistique  
de François Glansdorff et Michel Fuss

## 28 AVRIL ET 3 MAI

Colloque sur les obligations  
contractuelles

## 29 AVRIL

Midi de la formation  
«La présentation de l'application  
Salduzweb »

## 2 MAI

Concert  
« Machine arrière »

## 10 MAI

Midi de la formation  
« Les marchés publics de services  
d'avocat : aspects pratiques à l'aune  
de la réforme à venir »

## 13 MAI

Midi de la formation  
«Mesures judiciaires alternatives»

## 25 MAI

Prix Le Jeune et Janson

## 26 MAI

Colloque sur l'évolution de la  
jurisprudence Antigone sous le triple  
axe, pénal, social et fiscal

## Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2015 -2016,  
les cotisations sont les suivantes :

### Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
- ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

### Membres affiliés :

- conjoints non avocats  
d'avocats stagiaires : 15 €

- conjoints non avocats  
d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte  
BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) de la  
Conférence du jeune barreau de Bruxelles  
en mentionnant le nom de l'inscrit et son  
adresse e-mail.

# Papillon rare en vue.



Wolters Kluwer

## Jura répertorie les informations suivant la logique du droit.

Derrière chaque extrait de doctrine, de jurisprudence ou de législation se cache un papillon rare que vous pouvez repérer facilement avec l'aide de Jura. Comme Jura classe les informations selon la structure du droit, vous n'accédez qu'aux résultats pertinents. Ceux-ci vous offrent le temps et l'inspiration pour faire apparaître des papillons rares : une idée inspirée pour défendre votre client ou un argument brillant pour un avis.

En savoir plus sur Jura ? Consultez [www.wolterskluwer.be/jura/fr](http://www.wolterskluwer.be/jura/fr)  
jura@wolterskluwer.be ■ 0800 95 179